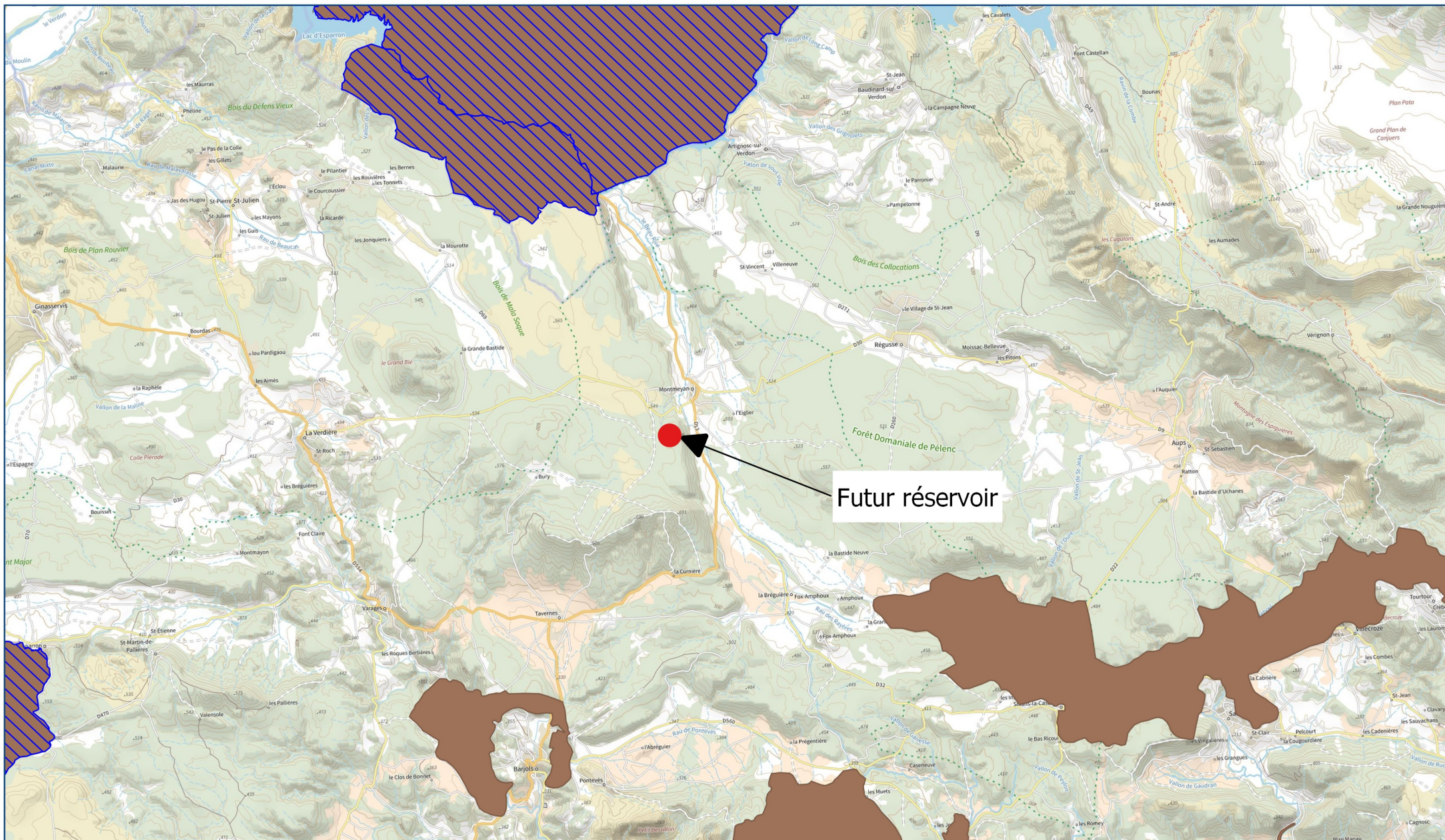




Localisation du futur réservoir par rapport au réseau Natura 2000

Légende

Sites Natura 2000

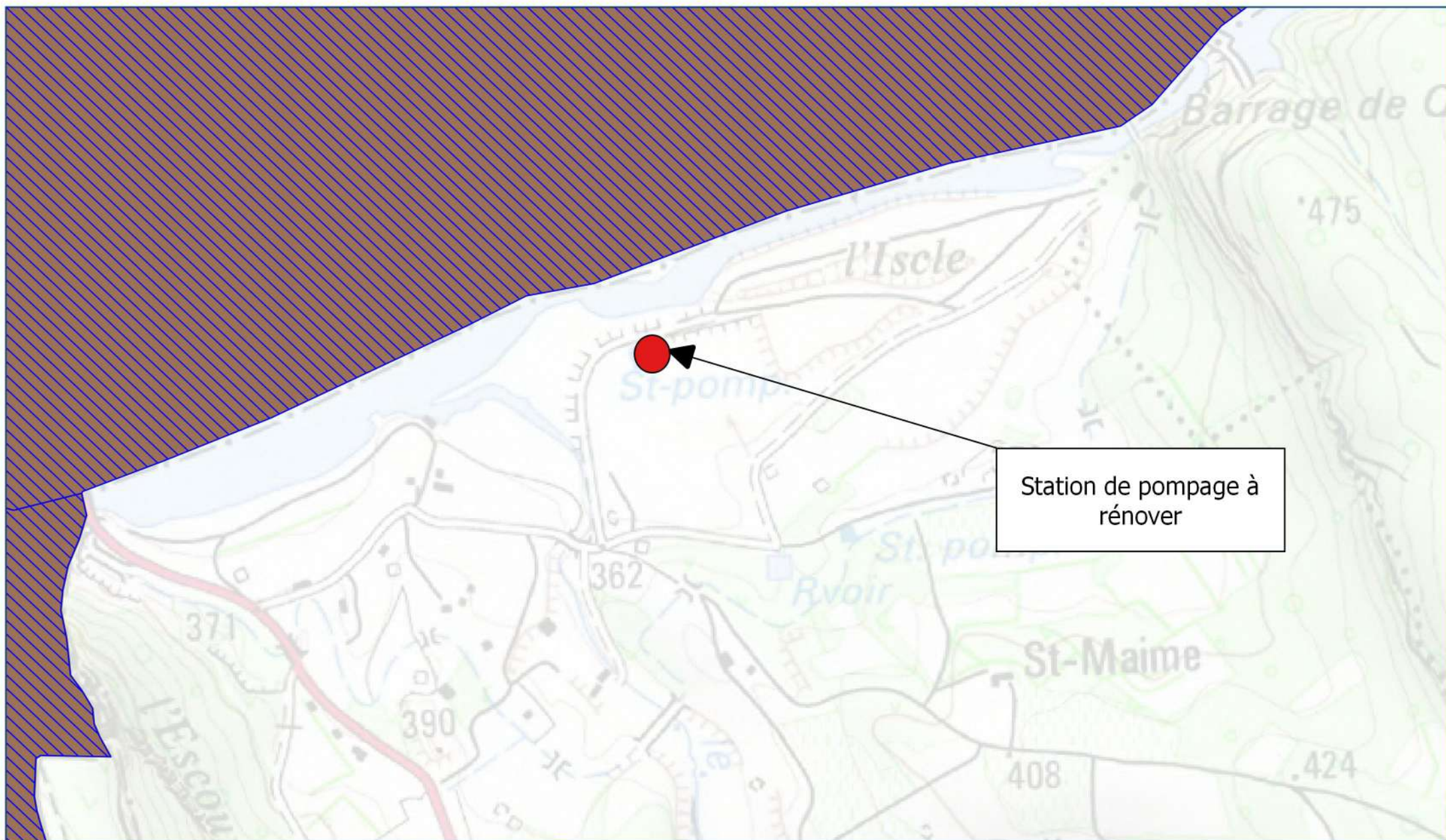
 ZPS

 ZSC

Dessiné par : s. QUASTANA - Vérifié par : LDARRES
Référence fichier :

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN – SCAN100 ©





Localisation de la station de pompage à rénover par rapport au réseau Natura 2000

Légende

Sites Natura 2000

-  Directive Oiseaux - ZPS
-  Directive Habitats - ZSC

Dessiné par : s. QUASTANA - Vérifié par : LDARRES
Référence fichier - AVP-Montmeyan-Enviro.qgs

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ®

0 100 200 m

1:6427



FORMULAIRE d'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2)

(cocher la case correspondant à votre demande)

- ☒ **une évaluation des incidences simplifiée**
☐ **une évaluation préliminaire d'un projet**



Pour quoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

L'évaluation des incidences

est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000**
dès la conception du plan ou projet.

Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale
Adresse : Le Tholonet, CS 70064
Commune et département : 13182 Aix-en-Provence
Téléphone : 06.75.60.75.72
Email : soline.quastana@canal-de-provence.com

Nom du projet :

Projet de création d'un réservoir et de rénovation de la station de pompage

Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) : Montmeyan (83)

PRÉAMBULE

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en œuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du code de l'environnement (CE)

La liste nationale (R414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée

☒ Mon projet relève d'une de ces listes*, vous devez continuer l'évaluation :

☐ j'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000 :

*Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-reference-et-listes-locales_a7711.html (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000 > Textes de référence et listes locales)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

La Société du Canal de Provence (SCP) est investie d'une mission d'intérêt général d'aménagement hydraulique de la région provençale et de gestion durable de la ressource en eau.

C'est dans ce contexte qu'elle envisage la rénovation d'une station de pompage à proximité de la rive sud du Verdon (sous-unité nord de l'aire d'étude rapprochée) ainsi que la création d'un réservoir au sud de la commune de Montmeyan (sous-unité sud de l'aire d'étude rapprochée) et la mise en circulation d'une piste d'accès associée.

b. Motivation du projet

☒ Économique ☒ social ☐ sécurité publique ☒ environnemental

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : Montmeyan

N° Département : 83

Adresse : piste carrossable le long du Beau rivé depuis le chemin du Pont + D30 route des lacs Montmeyan

Parcelles cadastrales :

- OA

☒ En site Natura 2000 :

- ZPS FR9312012 « Plateau de Valensole »
- ZSC FR9302007 « Valensole »

☒ Hors site(s) Natura 2000

- A 600 m du site ZSC n° FR9301615 « Basses gorges du Verdon »

Voir dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire

d. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation/de la manifestation (si connue) : 6,26 ha

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

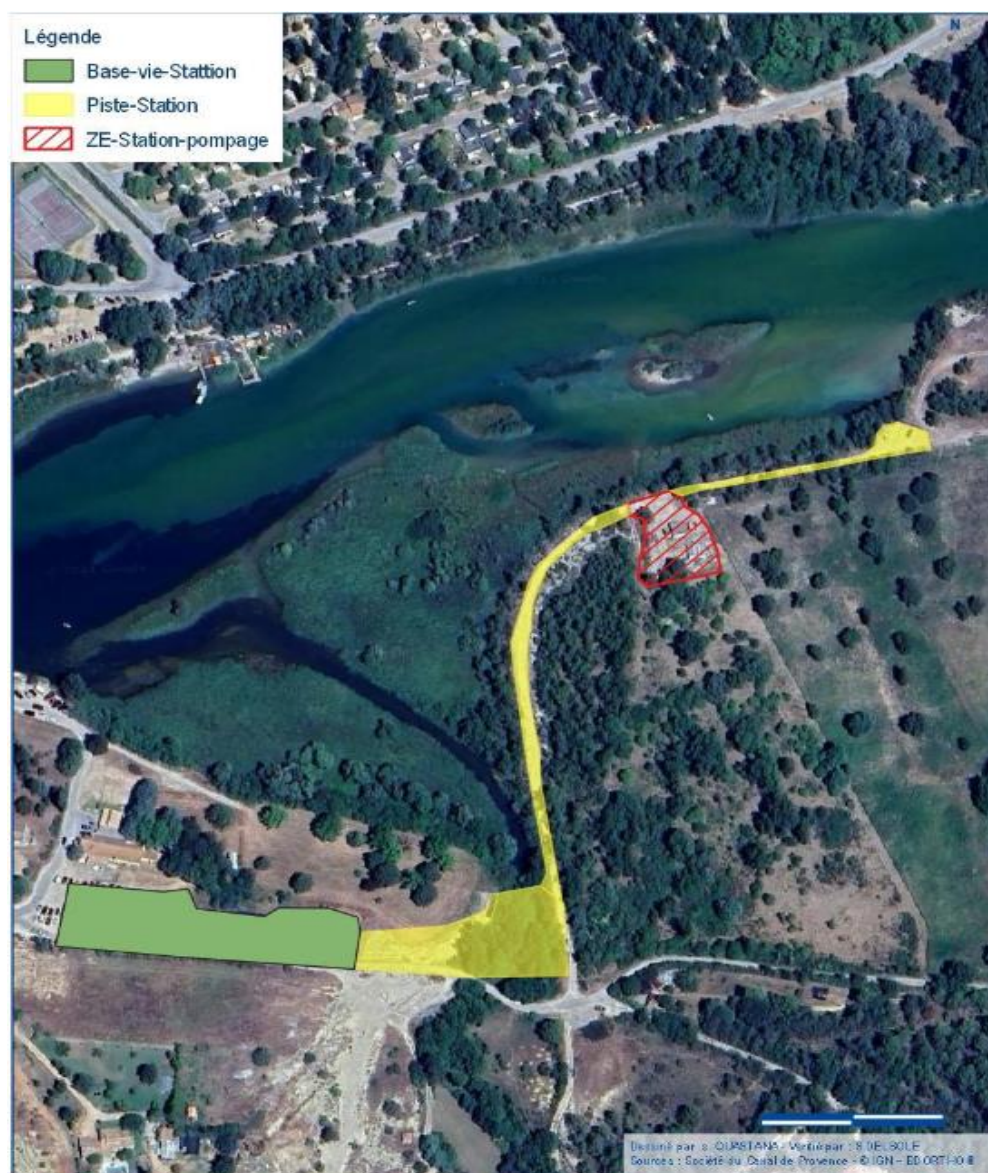
☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

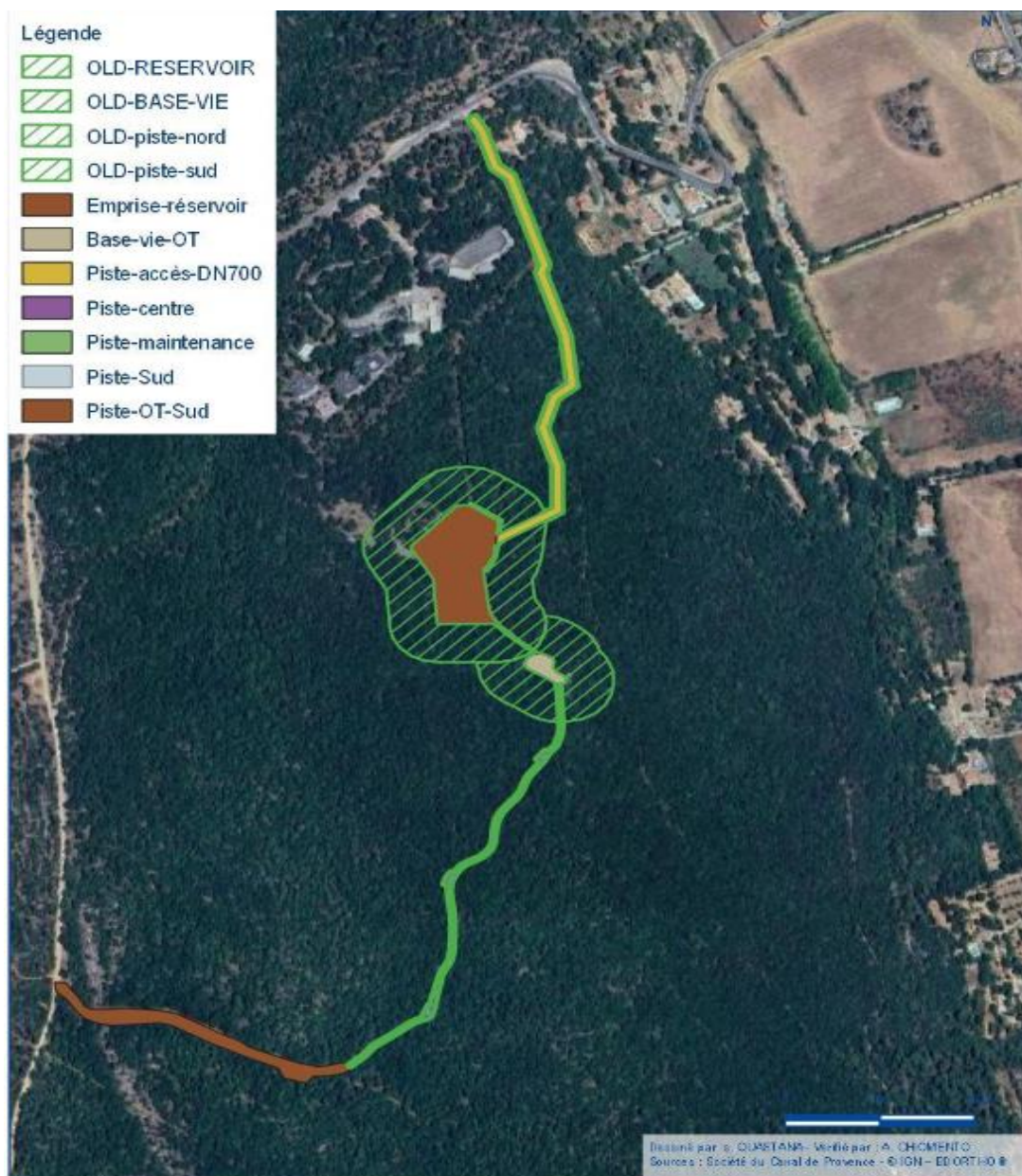
- Longueur (si linéaire impacté)..... (m)

Emprises en phase chantier

- Aménagement(s) connexe(s) : Pour permettre l'exécution des travaux, deux zones d'installation de chantier devront être mises à disposition :
- Dans le cadre du Programme d'aménagement Haut-Var Nord-Ouest en collaboration avec l'EPCI Provence Verdon, la SCP envisage, la rénovation de la station de pompage de Montmeyan au niveau du lac de Quinson et la création d'un réservoir sur la commune de Montmeyan.
- Le réservoir d'un volume de 5000 m³ sera relié au réseau existant de Montmeyan par une canalisation de diamètre 700mm sur 1km. Les accès au chantier du réservoir se feront via une piste existante au sud, un second accès sera prévu via l'emprise créée au nord pour l'arrivée des canalisations.
- La future piste d'exploitation / maintenance se fera par la piste DFCI accessible depuis la RD30 (1170 m) puis par le chemin forestier (1000 m) qui sera élargi sur les 150 derniers mètres. Ces mêmes accès seront utilisés en phase chantier ainsi que la zone de pose de la canalisation 700mm.
- Concernant la rénovation de la station, elle se tiendra en lieu et place de la station de pompage existante, sur une zone d'environ 2000m² déjà aménagée et exploitée aujourd'hui. Les accès en phase exploitation se feront comme à l'heure actuelle par les routes et chemins existants. En phase travaux, la charge et la taille des engins nécessaires à la rénovation ne permettent pas d'emprunter le pont en pierre existant, aussi plusieurs solutions ont été envisagées et la création d'un pont temporaire au-dessus du Beau Rivé, en aval du pont existant, a été retenue.
- La phase préparatoire du chantier débuterait en octobre 2025. La durée des chantiers est estimée à 1 an et demi.



Localisation des zones liées au projet (Station de pompage)



Localisation des zones liées au projet (Réservoir)

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

• Projet, manifestation :

- ☒ Diurne
☐ Nocturne

• Durée précise si connue (jours, mois)
ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

- ☐ < 1 mois ☒ 1 an à 5 ans
☒ 1 mois à 1 an ☐ > 5 ans

• Période précise si connue :
ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

- ☒ Printemps
☒ Été

- ☒ Automne
☒ Hiver

• Fréquence :

- ☐ Chaque année
☐ Chaque mois
☒ Autre (préciser) : Ponctuelle (phase travaux) + entretien des OLD pour l'emprise du réservoir et ses accès.

Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).
Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Aucune action n'est attendue durant la période d'exploitation en dehors de l'entretien obligatoire des OLD autour du réservoir (rayon de 50 m autour du réservoir) et des accès. Par ailleurs, une surveillance de la station de pompage et du réservoir sera effectuée mais ne générera pas d'intervention ou de rejet dans le milieu naturel .

£. Budget

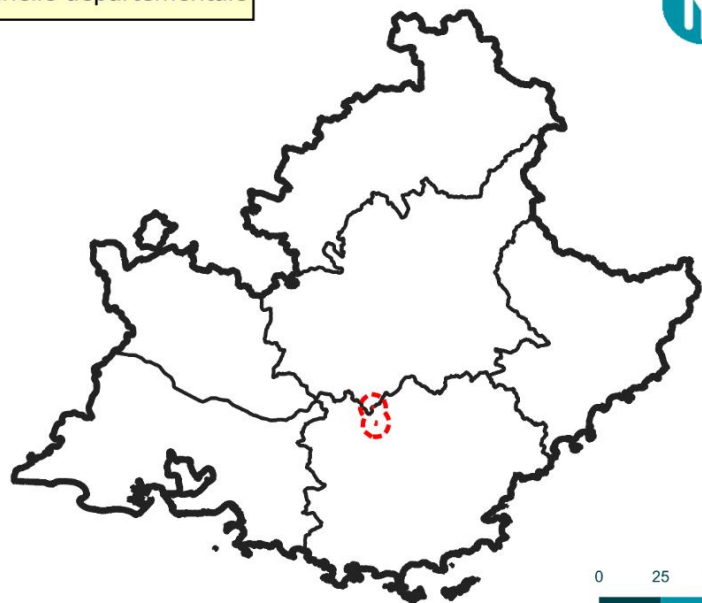
*Préciser le coût prévisionnel global du projet en **euros (€)** et **toute taxe comprise (TTC)**.*

Coût global du projet en chiffres : ... ou coût approximatif (cocher la case

correspondante) :

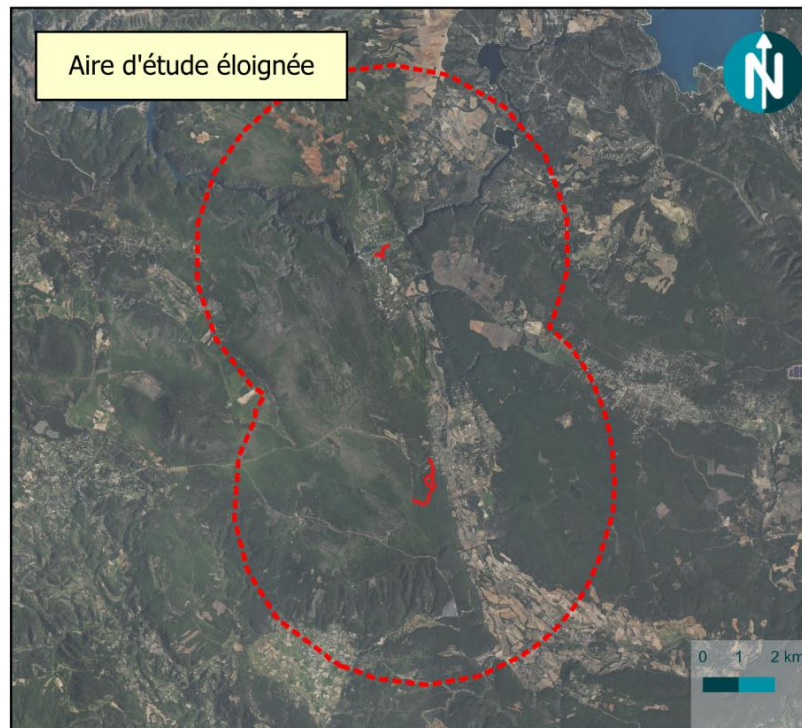
- | | |
|--|--|
| ☐ < à 5 000 € TTC | ☐ de 20 000 € à 100 000 € TTC |
| ☐ de 5 000 à 20 000 € TTC | ☒ > à 100 000 € TT |

Echelle départementale



0 25 50 km

Aire d'étude éloignée



0 1 2 km



Localisation des aires d'étude

Diagnostic écologique pour un projet de création d'un réservoir et de rénovation d'une station de pompage sur la commune de Montmeyan (83)

Aires d'étude

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Délimitations administratives

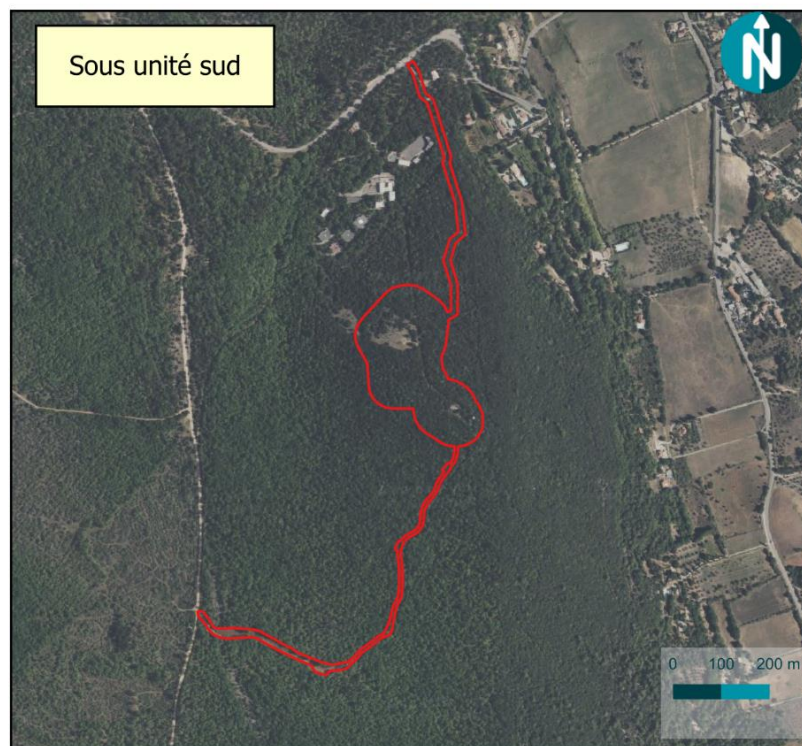
- Délimitations départementales
- Délimitations régionales

Sous unité nord



0 50 100 m

Sous unité sud



0 100 200 m

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

Nature du chantier ou du projet

- ☐ Travaux en falaise
- ☐ Nécessité élagage, coupe d'arbres
- ☒ Pistes de chantier, circulation, aires de stationnement de véhicules
- ☒ Stockage engins et matériaux
- ☒ Base de vie et locaux de chantier (groupe électrogène, produits, ...)
- ☒ Travaux de terrassement, remblais, déblais

Impact sur la ressource

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Prélèvement d'eau
- ☐ Prélèvement de matériaux (bois, granulat, blocs de pierre, ...)
- ☒ Prélèvement de terres (substrat, décapage de sol, stockage de terres végétales, ...)
- ☐ Prélèvement d'autres ressources naturelles (à préciser)

Impact sur les espaces et les espèces

- ☒ Rupture de corridors écologiques : réduction des milieux favorables disponibles aux espèces du cortège des milieux boisés.
- ☒ Perturbation d'espèces en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Piétinements : Déplacement des engins de chantier

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

- ☒ Poussières
- ☒ Bruits
- ☒ Vibrations
- ☐ Travaux nocturnes
- ☒ Travaux diurnes
- ☐ Nécessité éclairage chantier
- ☐ Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)
- ☐ Actions de dépollution (extraction macro-déchets, ...)
- ☒ Autres pollutions ou nuisances possibles (avant, pendant et après travaux)

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :

L'aire d'étude rapprochée est délimitée de manière plus large que l'emprise projet. Les impacts ont donc été évalués de manière globale avec une zone tampon d'au moins 5 mètres autour de l'emprise travaux.

Cette zone permet de prendre en compte la perte d'habitats liée à l'activité des travaux. De plus, le déplacement des engins de chantier est pris en compte dans cette emprise.

Cette zone d'influence se superpose-t'elle en tout ou partie ou est limitrophe avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- ☐ Non => Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
- ☒ Oui => Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

3 État des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRE / FONCIÈRE / CONTRACTUELLE et INVENTAIRES PATRIMONIAUX :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale :
- ☐ Réserve Naturelle Régionale :
- ☐ Parc National :
- ☒ Parc Naturel Régional : *Verdon*
- ☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope :
- ☐ Site classé :
- ☐ Site inscrit :
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection :
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :
 - *Le Verdon et ses versants boisés, entre les basses gorges et le barrage de Sainte-Croix - retenue de quinson (930020290)*
- ☒ Plan national d'action (PNR) en faveur des espèces menacées
 - ☒ *Gypaète barbu*
 - ☒ *Aigle de Bonelli*
 - ☒ *Vautour moine*

Réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique/ biosphère) :

-
- ☐ Site RAMSAR :
- ☐ Zone humide :
- ☐ Espaces naturels sensibles :
- ☒ Réservoir de biodiversité identifié au SRCE* : *zone humide*
- ☒ Corridor écologique identifié au SRCE : *réservoir complémentaire, trame forestière*
- ☐ Réservoirs biologiques identifiés au SDAGE** :
- ☐ Zone de compensation :
- ☐ Site conservatoire littoral :
- ☐ Site conservatoire des espaces naturels :

* SRCE : schéma régional de cohérence écologique

** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐Aucun
- ☐Pâturage / fauche
- ☒Chasse
- ☒Pêche
- ☒Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads)
- ☒Agriculture
- ☐Sylviculture
- ☐Décharge sauvage
- ☒Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐Cabanisation
- ☐Construction non naturelle :
- ☐Autre (préciser l'usage) :

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire.



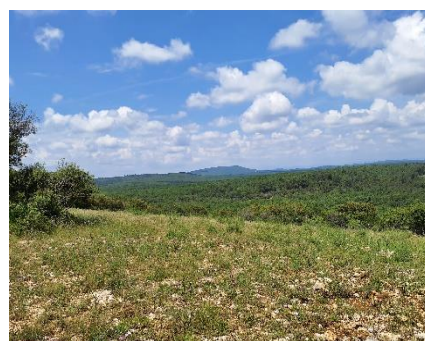
Phragmitaie sur les berges du Verdon (sous-unité nord)



Bordures de chemins au travers des chênaies (sous-unité sud)



Enrochements et fourrés à Genets bordant le chemin menant à l'actuelle station de pompage (sous-unité nord)



Pelouses sèches rocailleuses (sous-unité sud)

Habitats de l'aire d'étude rapprochée



Habitats - partie Nord

Projet de rénovation d'une station de pompage et de création d'un réservoir, Montmeyan (83)

Aire d'étude rapprochée - 2025

Habitats

- Constructions
- Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
- Forêts galeries provenço-languedociennes à Peupliers
- Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces
- Mesobromion subméditerranéen
- Pelouses rupicoles calcaires à Orpin
- Phragmitaies à Phragmites australis
- Zones piétinées, sentiers, pistes
- Zones rudérales

Habitats - partie Sud

Projet de rénovation d'une station de pompage et de création d'un réservoir, Montmeyan (83)

 Aire d'étude rapprochée - 2025

Habitats

-  Chênaies à Quercus ilex
méso-méditerranéennes
-  Chênaies à Quercus ilex
méso-méditerranéennes
x Chênaies à Quercus pubescens
occidentales
-  Chênaies à Quercus pubescens
occidentales
-  Constructions
-  Cultures et jardins maraîchers
-  Pelouses méditerranéo-
-montagnardes
-  Zones piétinées, sentiers, pistes
-  Zones rudérales



Habitats naturels à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 concernés :

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	ZSC FR9302007 « Valensole »	ZSC FR9301615 « Basses gorges du verdon »
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	X	X
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamon ou de l'hydrochariton	X	X
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagno</i>	X	
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.	X	
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	X	
4090	Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	X	
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	X	X
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	X	X
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion alb*	X	X
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)* (* sites d'orchidées remarquables)	X	X
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	X	
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	X	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	X	
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	X	
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	X	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	X	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	X	X
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	X	X
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	X	X
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	X	

9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	X	
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	X	
92D0	Galerias et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamariceta</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	X	
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	X	
9330	Forêts à <i>Quercus suber</i>	X	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	X	X
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	X	

Espèces à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 concernés :

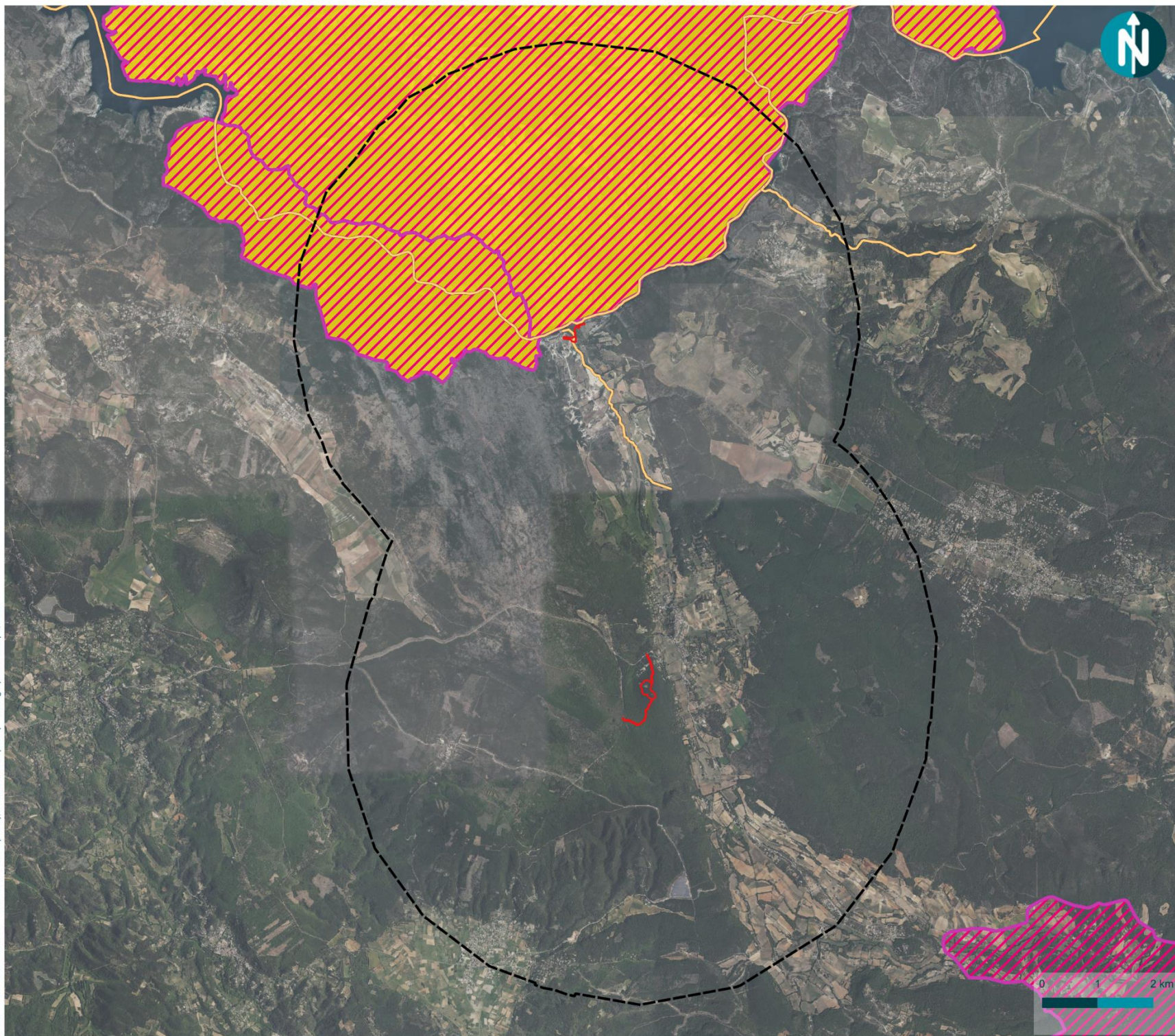
Groupe	Nom de l'espèce	ZPS FR9312012 « Plateau de Valensole »	ZPS FR9312022 « Verdon »	Présence potentielle sur l'aire d'étude	Commentaires
Oiseaux	Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Reproduction / Alimentation
	Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>		Cité au FSD	X	Alimentation
	Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>		Cité au FSD		
	Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	Cité au FSD		X	Alimentation
	Grèbe à cou noir <i>Phalacrocorax carbo</i>	Cité au FSD		X	Alimentation durant l'Hivernage
	Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	Cité au FSD		X	Alimentation
	Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Cité au FSD		X	Alimentation
	Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	Cité au FSD		X	Alimentation
	Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	Cité au FSD		X	Alimentation durant l'Hivernage
	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Reproduction / Alimentation
	Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	Cité au FSD			Alimentation durant l'Hivernage
	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Alimentation
	Milan noir	Cité au FSD	Cité au FSD		Alimentation

	<i>Milvus migrans</i>				
	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		Alimentation durant l'Hivernage
	Gypaète barbu <i>Gypaetus barbatus</i>		Cité au FSD		/
	Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Vautour moine <i>Aegypius monachus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		Alimentation
	Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Alimentation durant l'Hivernage
	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	/
	Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	/
	Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	/
	Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>		Cité au FSD		/
	Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i>	Cité au FSD			/
	Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	/
	Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Cité au FSD		X	/
	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	/
	Gélinotte des bois <i>Bonasa bonasia</i>		Cité au FSD		Alimentation
	Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	Cité au FSD			Alimentation
	Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	Cité au FSD			Alimentation
	Foulque macroule <i>Fulica atra</i>	Cité au FSD			Alimentation
	Grue cendrée <i>Grus grus</i>	Cité au FSD			/
	Outarde canepetière	Cité au FSD		X	/

	<i>Tetrax tetrax</i>				
	Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Cité au FSD			/
	Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Cité au FSD		X	/
	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	Cité au FSD			/
	Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	Cité au FSD		X	Alimentation durant l'Hivernage
	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>		Cité au FSD		/
	Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	Cité au FSD			/
	Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	Cité au FSD			/
	Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>	Cité au FSD			/
	Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>		Cité au FSD		/
	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Alimentation
	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Reproduction/Alimentation
	Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	Cité au FSD		X	Alimentation
	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	/
	Alouette calandre <i>Melanocorypha calandra</i>	Cité au FSD		X	/
	Alouette calandrelle <i>Calandrella brachydactyla</i>	Cité au FSD		X	/
	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Alimentation
	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	/
	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/

	Crave à bec rouge <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	/
	Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Tétras lyre <i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>	Cité au FSD			/
	Guignard d'Eurasie <i>Eudromias morinellus</i>	Cité au FSD			/
	Goéland leucophée <i>Larus michahellis</i>	Cité au FSD			Alimentation
	Perdrix bartavelle <i>Alectoris graeca saxatilis</i>		Cité au FSD		/
	Tétras lyre <i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>		Cité au FSD		/
Insectes	Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	Cité au FSD			/
	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Cité au FSD			/
	Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Bombyx Evérie <i>Eriogaster catax</i>	Cité au FSD			/
	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Pique-prune <i>Osmoderma eremita</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
	Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Cité au FSD			/
Poissons	Chabot commun <i>Cottus gobio</i>	Cité au FSD		X	Reproduction / Alimentation
	Écrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	Cité au FSD		X	Reproduction / Alimentation
	Blageon <i>Telestes souffia</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Reproduction / Alimentation
	Toxostome <i>Parachondrostoma toxostoma</i>		Cité au FSD	X	Reproduction / Alimentation
Mammifères	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Transit/Chasse
	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Transit/Chasse
	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Transit/Chasse
	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella</i>	Cité au FSD		X	Transit/Chasse

	<i>barbastellus</i>				
	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Transit/Chasse
	Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Transit/Chasse
	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Transit/Chasse
	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Transit/Chasse
	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	Cité au FSD	Cité au FSD	X	Déplacement/Alimentation
	Loup gris <i>Canis lupus</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/
Flore	Doradille du Verdon <i>Asplenium jahandiezii</i>	Cité au FSD	Cité au FSD		/



Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Projet de rénovation d'une station de
pompage et de création d'un réservoir,
Montmeyan (83)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Zones Natura 2000

Zone de Protection
Spéciale (ZPS)

Zone Spéciale
de Conservation (ZSC)

Autre zonage réglementaire

Frayère

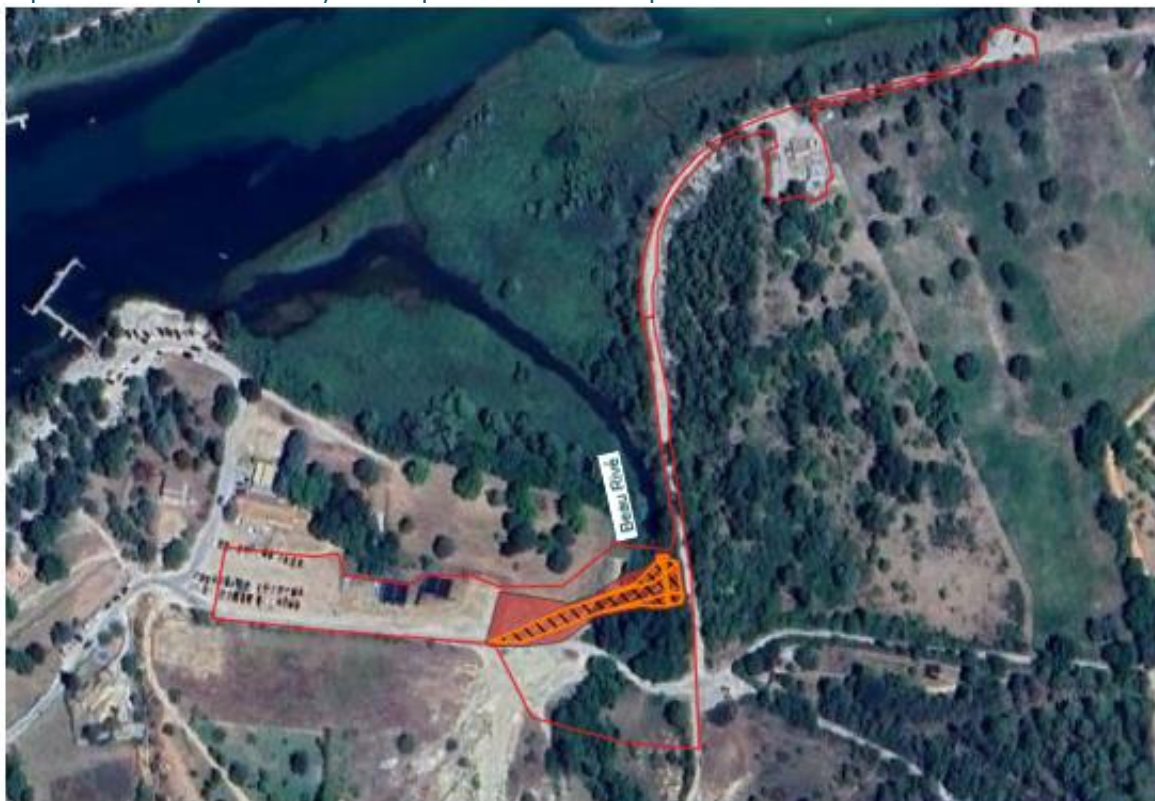
4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Emprises travaux station de pompage :

La piste d'accès pour se rendre à la station de pompage nécessite de traverser le Beau rivé. En raison de la capacité insuffisante que le pont peut supporter, les camions ne pourront emprunter le pont existant pour se rendre sur la zone de travaux. Dès lors, la solution retenue consiste à installer l'ouvrage dans un secteur déjà perturbé, ayant fait l'objet d'un précédent chantier de pose de canalisation à travers le Beau Rivé (2023/2024). L'ouvrage en question est un pont provisoire impliquant la mise en place de remblais dans le Beau Rivé ainsi que d'une buse pour permettra à l'eau de continuer à s'écouler d'amont en aval. Dans cette zone, les berges présentent un caractère anthropisé et sont partiellement enrochées, réduisant ainsi la sensibilité écologique du site.

Ce choix d'implantation permet de limiter fortement les impacts sur les habitats de ripisylve encore préservés à proximité, ainsi que sur la faune qui leur est associée.



Emprises travaux réservoir :

Les travaux de réalisation du réservoir impacteront des habitats naturels, notamment une chênaie et habitats semi-ouverts. En effet, 0,98 ha sera intégralement détruit pour la création du réservoir et environ 4ha de boisement seront dégradés pour la création des OLD autour du réservoir mais également des pistes d'accès. Cette intervention générera des impacts sur les habitats d'espèces notamment des reptiles, des insectes et des oiseaux utilisant ces milieux pour effectuer différentes étapes de leur cycle de vie respectif.

Une perturbation sera également générée durant la phase travaux relative au bruit, aux poussières et aux vibrations.

De plus, l'emprise du projet intercepte quatre habitats d'intérêt communautaire. Une dégradation de ces habitats est donc à attendre :

- 267,8 m² sur 1625 ,84 m² de l'habitat d'intérêt communautaire 92A0 « Forêts galeries provenço-languedociennes à Peupliers » recensé sur l'aire d'étude rapprochée. La surface impactée représente moins de 0,1% de la surface total de l'habitat sur le site Natura 2000 « FR9302007».
- 1,11 ha sur 4,15 ha de l'habitat d'intérêt communautaire 9340 « Chênaies à Quercus ilex méso-méditerranéenne » recensé sur l'aire d'étude rapproché. La surface impactée représente moins de 0,1% de la surface total de l'habitat sur le site Natura 2000 « FR9302007».
- 18,5 m² sur 1184,8 m² de l'habitat d'intérêt communautaire 6110* « Pelouses rupicoles calcaires à Orpin » recensé sur l'aire d'étude rapproché. La surface impactée représente moins de 0,1% de la surface total de l'habitat sur le site Natura 2000 « FR9302007».
- 215,3 m² sur 6511,4 m² de l'habitat d'intérêt communautaire 6210 « Mesobromion subméditerranéen » recensé sur l'aire d'étude rapproché. La surface impactée représente moins de 0,1% de la surface total de l'habitat sur le site Natura 2000 « FR9302007».

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les préconisations pour le démarrage des travaux sont conseillées entre septembre et novembre pour la phase de défavorabilisation du site (Destruction Anticipée d'Habitats Utilisables/Utilisés ou « DAHU ») et les travaux les plus impactants (débroussaillage, création de l'accès, installation du pont provisoire...) afin d'avoir l'impact le plus faible possible sur les espèces présentes et utilisant le site (oiseaux nicheurs, insectes, reptiles, mammifères, amphibiens, chiroptères) et ainsi éviter leur période de reproduction. Par ailleurs, cette période préparatoire de « DAHU » à une période favorable consistera en :

- un débroussaillage à 15-20 cm pour faire fuir les individus et limiter leur retour sur site,
- un sauvetage des Cistudes d'Europe et tout autre individus d'espèces protégées présents dans les emprises ;
- un enlèvement des caches potentielles à la petite faune (reptiles et amphibiens).

En revanche, malgré la mise en œuvre d'un ensemble de mesures d'évitement et de réduction ayant permis de limiter au maximum les impacts, certains effets notables subsistent, en particulier pour les reptiles et les insectes fréquentant les milieux boisés et semi-ouverts et les oiseaux du cortège des milieux boisés. Ces impacts sont liés à la dégradation, voire à la destruction, d'une surface significative des habitats qu'ils occupent. Une perte de biodiversité, même temporaire, demeure possible, pouvant affecter les espèces directement (perte d'individus) ou indirectement (altération de leurs habitats).

Toutefois, les impacts des travaux ont été réduits au maximum grâce à l'application des mesures de réduction notamment avec :

- ME01 : Evitement en amont de populations connues d'espèces protégées et/ou de leurs habitats
- MR01 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux écologiques
- MR02 : Délimitation et respect des emprises travaux
- MR03 : Action de défavorabilisation des emprises travaux en faveur de la petite faune et préservation des plantes hôtes
- MR04 : Prévention et gestion des pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier
- MR05 : Prise en compte des milieux humides et aquatiques dans la conception du projet
- MR06 : Prévenir la création de pièges à faune en phases chantier
- MR07 : Assistance environnementale en phase préparatoire et en phase chantier par un écologue
- Dispositif de limitation du risque de destruction, dérangement et perturbation de la Cistude d'Europe au niveau du Verdon
- MR08 : Gestion écologique de la création et de l'entretien des OLD
- MR09 : Prise en compte de la flore exotique envahissante
- MR10 : Dispositif de limitation du risque de destruction, dérangement et perturbation de la

Cistude d'Europe au niveau du Beau Rivé

- MR11 : Réhabilitation écologique des habitats impactés au niveau des berges

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les perturbations possibles sont principalement attendues sur la création du réservoir, les opérations d'abattage d'arbres pour les OLD et la mise en place du pont provisoire dans le Beau Rivé.

Insectes : un impact est jugé sur les insectes notamment la Magicienne dentelée qui est une espèce sensible au retournement du sol, aux travaux de terrassement et de compactage, car les œufs sont pondus directement dans le sol, à faible profondeur. C'est aussi une espèce à recolonisation lente. Dès lors, le terrassement pour la mise en place du réservoir entraînerait la destruction des œufs présents dans le sol (non détectables) compromettant les générations futures localement.

Egalement une vingtaine de pieds de Céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*), plante hôte principale du Damier de la Succise (sous-espèce *provincialis*), sont présents au sein des pelouses sèches directement situées dans l'emprise du futur réservoir. L'espèce est présente toute l'année autour de cette plante, à différents stades biologiques : œufs au printemps, chenilles en été et automne, hibernation à l'état de chenille près du sol, chrysalide accrochée à une tige ou sous une pierre au début du printemps suivant ... En raison de ce cycle étroitement lié à la plante hôte et à un rayon très restreint autour de celle-ci, les travaux de terrassement entraîneront inévitablement la destruction directe d'individus (œufs, chenilles, chrysalides). Ceci est également valable pour la Proserpine pour laquelle plusieurs centaines de pieds d'Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochea*), sa plante hôte principale, ont été inventoriés le long de la piste nord menant au réservoir et en lisière de boisements. Concernant les autres espèces et leur habitats, les mesures de réduction permettent d'atténuer l'impact, étant donc quantifié comme négligeable.

Amphibiens : Bien que les travaux impactent des habitats favorables pour les amphibiens, ceux-ci seront limités aux zones déjà dégradées par les précédents travaux. Par ailleurs, des mesures de destruction anticipée d'habitats utilisables/utilisés (DAHU) (retrait des caches, débroussaillage...) seront mises en œuvre pour limiter le retour des espèces sur la zone de chantier.

Reptiles : Les travaux les plus impactants (défrichage, terrassement) seront réalisés entre le 15 septembre et le 15 novembre, période durant laquelle les reptiles restent actifs, ce qui permet théoriquement leur évitement.

Cependant, en raison du comportement cryptique et du réflexe de fuite vers des caches proches, un risque de destruction d'individus persiste, notamment pour les espèces à activité essentiellement terrestre ou souterraine (couleuvres, Orvet de Vérone...).

Malgré les mesures d'encadrement des travaux (surveillance environnementale, respect strict des emprises, DAHU...), la destruction directe ou indirecte d'individus d'espèces protégées ne peut être totalement exclue. Elle concerne potentiellement la Couleuvre de Montpellier, la Coronelle girondine, l'Orvet de Vérone, le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles. En revanche, concernant les habitats favorables aux reptiles, un effort en phase de conception a été effectué pour réduire au maximum les impacts sur les milieux naturels et des mesures de réductions en faveur de la restauration du site et de préservation des habitats permettent de limiter les perturbations (zones d'OLD offrant des habitats favorables à la thermorégulation, au déplacement, à la reproduction, à l'alimentation et au repos des reptiles).

Oiseaux : Les oiseaux du cortège du milieu boisé sont les espèces qui subiront le plus de perturbation en raison de la création d'OLD qui engendrera l'abattage d'arbres et la formation de milieux semi-ouverts, moins favorables aux espèces des milieux boisés. Pour les autres espèces des cortèges des milieux ouverts, semi-ouverts, aquatiques et anthropiques, les surfaces d'impact demeurent faibles et les mesures de réduction de délimitation des emprises permettront de préserver au maximum les habitats favorables à la réalisation de leur cycle de vie.

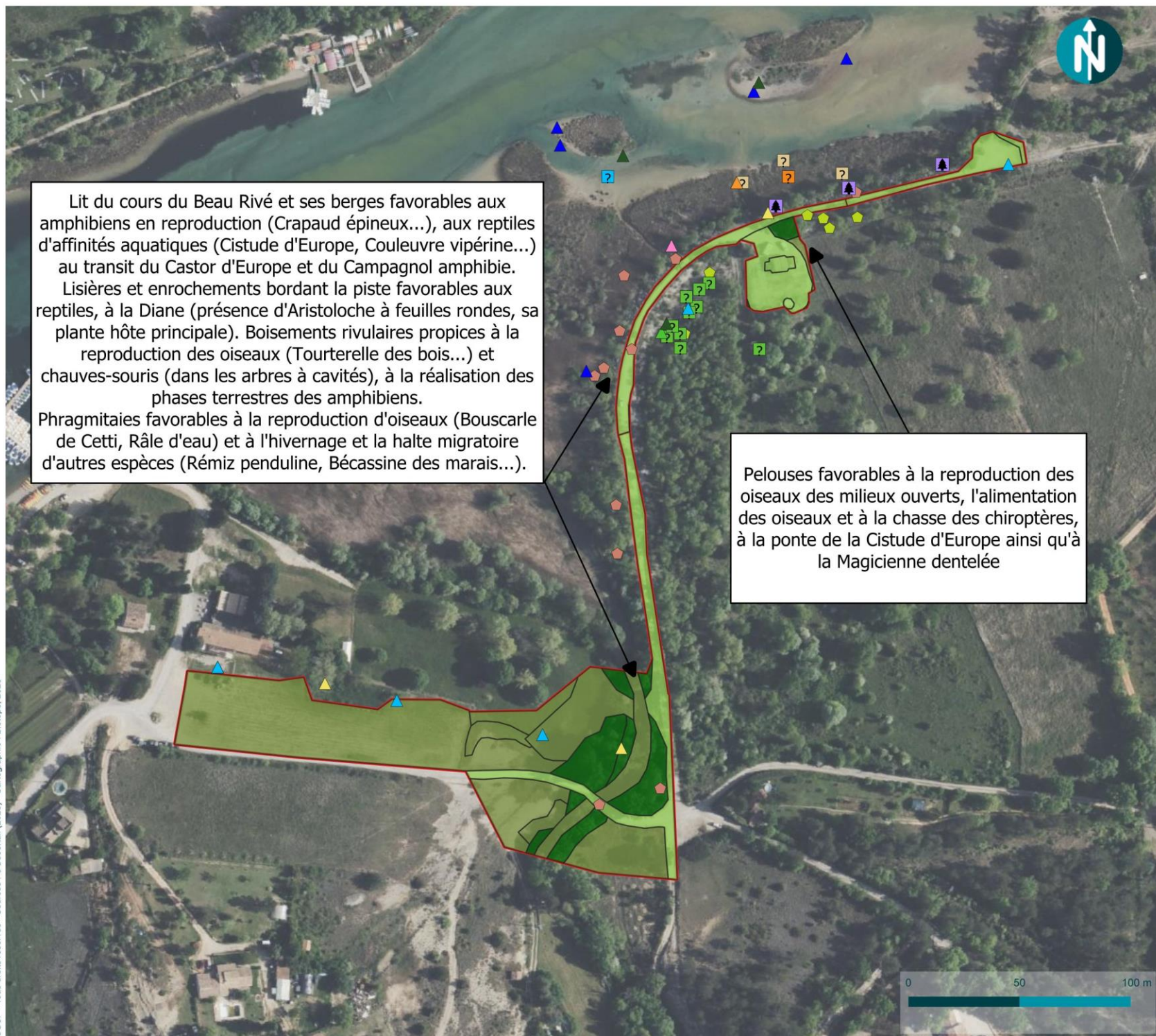
Mammifères : Les perturbations sont principalement liées aux opérations de débroussaillages et de mise en place du pont provisoire notamment pour le Campagnol amphibie. En revanche,

concernant les individus eux-mêmes, l'activité du chantier, le bruit et les vibrations les espèces seront plutôt tentées de fuir limitant les collisions avec les engins de chantier. De plus, la mesure de défavorabilisation (MR03) permettra de repousser les espèces et limiter leur retour sur l'emprise le temps du chantier.

Également, une attention particulière sera notée sur les pièges à faune que pourrait générer le chantier. L'écologue en charge du chantier s'assurera que l'ensemble des bonnes pratiques du chantier et l'application des mesures d'évitement et de réduction sont correctement mises en œuvre.

Chiroptères : L'aire d'étude rapprochée présente un gîte favorable aux chiroptères, néanmoins celui-ci sera matérialisé et évité. De plus les travaux les plus impactant s'effectuant en dehors des périodes sensibles (hivernales) et uniquement de jour, le risque de destruction d'individu est réduit significativement.

Grâce à la préservation de ce gîte, les travaux impacteront uniquement des habitats favorables au transit et à l'alimentation des chiroptères. Les zones d'OLD offriront des corridors de chasse/transit.



Synthèse des enjeux écologiques - partie Nord

Projet de rénovation d'une station de pompage et de création d'un réservoir, Montmeyan (83)

Aire d'étude rapprochée - 2025

Synthèse des enjeux globaux

- Très fort
- Fort
- Moyen

Flore patrimoniale

- Laïche aiguë
- Laïche faux souchet
- Polygale chevelu
- Stuckénie pectinée

Flore exotique envahissante

- Erable negundo
- Cotonéaster coriace
- Erigéron annuel
- Pyracantha écarlate
- Robinier faux-acacia
- Symphyotriche écailleux
- Véronique de Perse

Plantes hôtes d'insectes protégé

- Aristolochie à feuilles rondes
- Badasse
- Arbre à gîte potentiel

Synthèse des enjeux écologiques - partie Sud

Projet de rénovation d'une station de
pompage et de création d'un réservoir,
Montmeyan (83)

 Aire d'étude rapprochée - 2025

Synthèse des enjeux globaux

 Très fort

 Fort

 Moyen

 Arbre à gîte potentiel

Flore patrimoniale

 Violette de Jordan

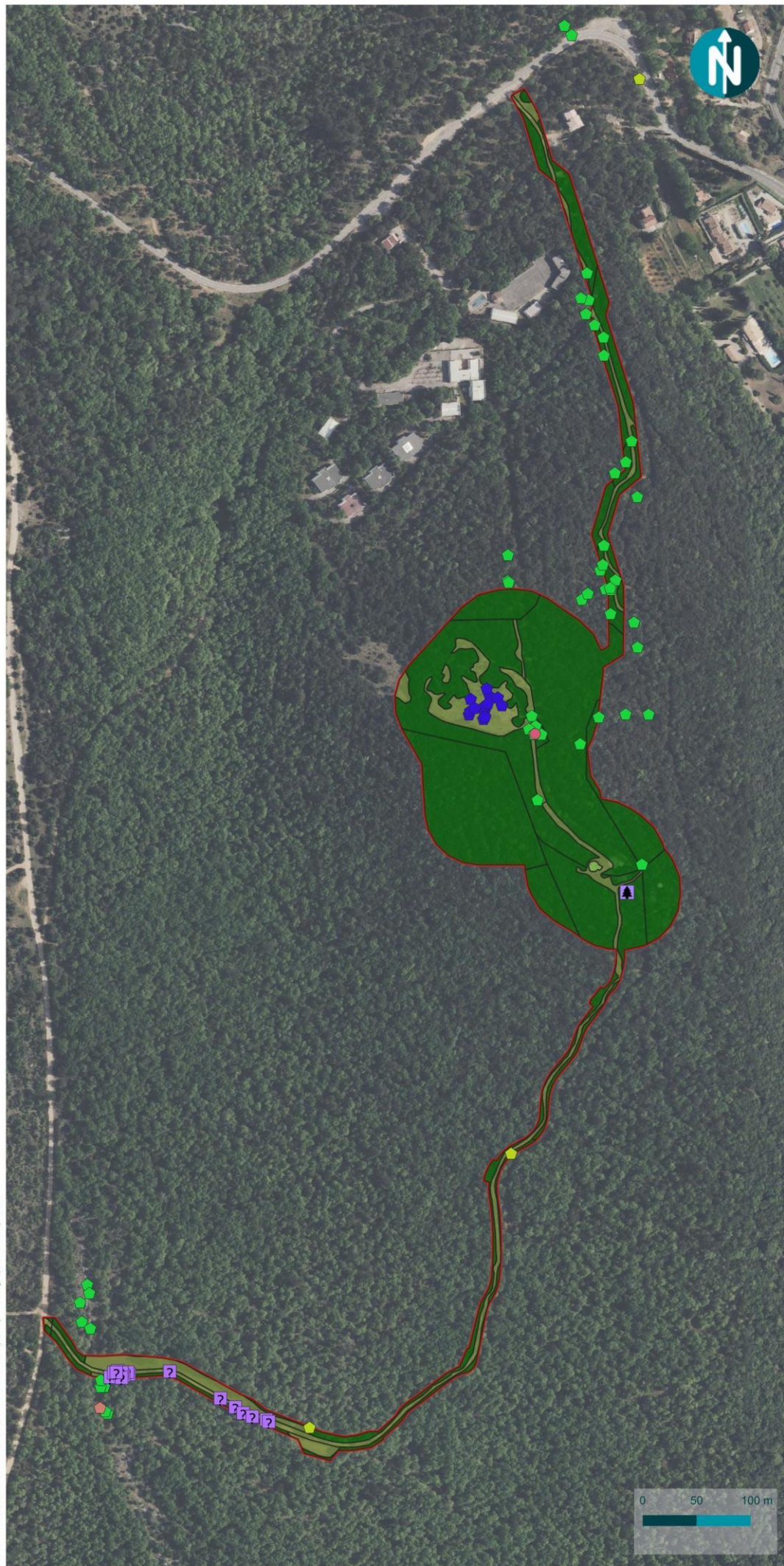
Plantes hôtes

d'insectes protégés

 Aristoloche pistoloche

 Badasse

 Céphalaire blanche



5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Les sites Natura 2000 interceptent en limite l'aire d'étude rapprochée, notamment la ZPS FR9312012 « Plateau de Valensole » et la ZSC FR9302007 « Valensole » qui couvrent respectivement 0,2% chacune l'aire d'étude rapprochée. Par ailleurs, à proximité de l'aire d'étude rapprochée, on retrouve la ZSC FR9301615 « Basse gorges du Verdon » à 600 mètres au nord-ouest et la ZPS « FR9312022 « Verdon » à 600 mètres au nord-ouest également.

Le projet ne présente pas d'incidence sur les espèces Natura 2000 recensées sur les sites situés dans un rayon de 5km autour de l'aire d'étude rapprochée bien qu'une perte d'habitat ponctuelle en phase travaux soit considérée sur la chênaie et les pelouses sèches au niveau du réservoir. Par ailleurs, l'analyse a montré que les risques de dérangement des espèces d'intérêt communautaire sont réduits au maximum en évitant les périodes écologiquement sensibles pour les espèces (reproduction). D'autres mesures de réduction seront mises en place en phase travaux pour limiter la dégradation des habitats et la perturbation de la faune.

Les surfaces impactées sur l'aire d'étude rapprochée peuvent être considérées comme négligeables au vu des surfaces considérées sur les sites Natura 2000. Enfin, le maintien des continuités écologiques avec les sites Natura 2000 ne sera pas impacté par le projet.

L'incidence sur ces espèces et les habitats d'espèces est donc **non significative**.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Le Tholonet

Le (date) : 24/07/2025

Nom du maître d'ouvrage : Société du Canal de Provence
et Signature
Lucie DARRES Conductrice d'Opération

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)
Voir la liste des DDT(M) et contacts

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- sur le portail de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr

lien sur la rubrique N2000

<http://www.var.gouv.fr/natura-2000-r1939.html>

cheminement :

Accueil > Politiques publiques > Biodiversité et Nature > Aires protégées > N2000

Où renvoyer mon formulaire Natura 2000 ?

Si mon projet est dans le département du VAR, formulaire et pièces à joindre (en format pdf, img et texte) sont à envoyer par mail sur la boîte dédiée :
ddtm-biodiv@var.gouv.fr

Si mon projet se situe dans un autre département, consulter la liste des DDT(M) pour connaître les modalités d'envoi spécifiques.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

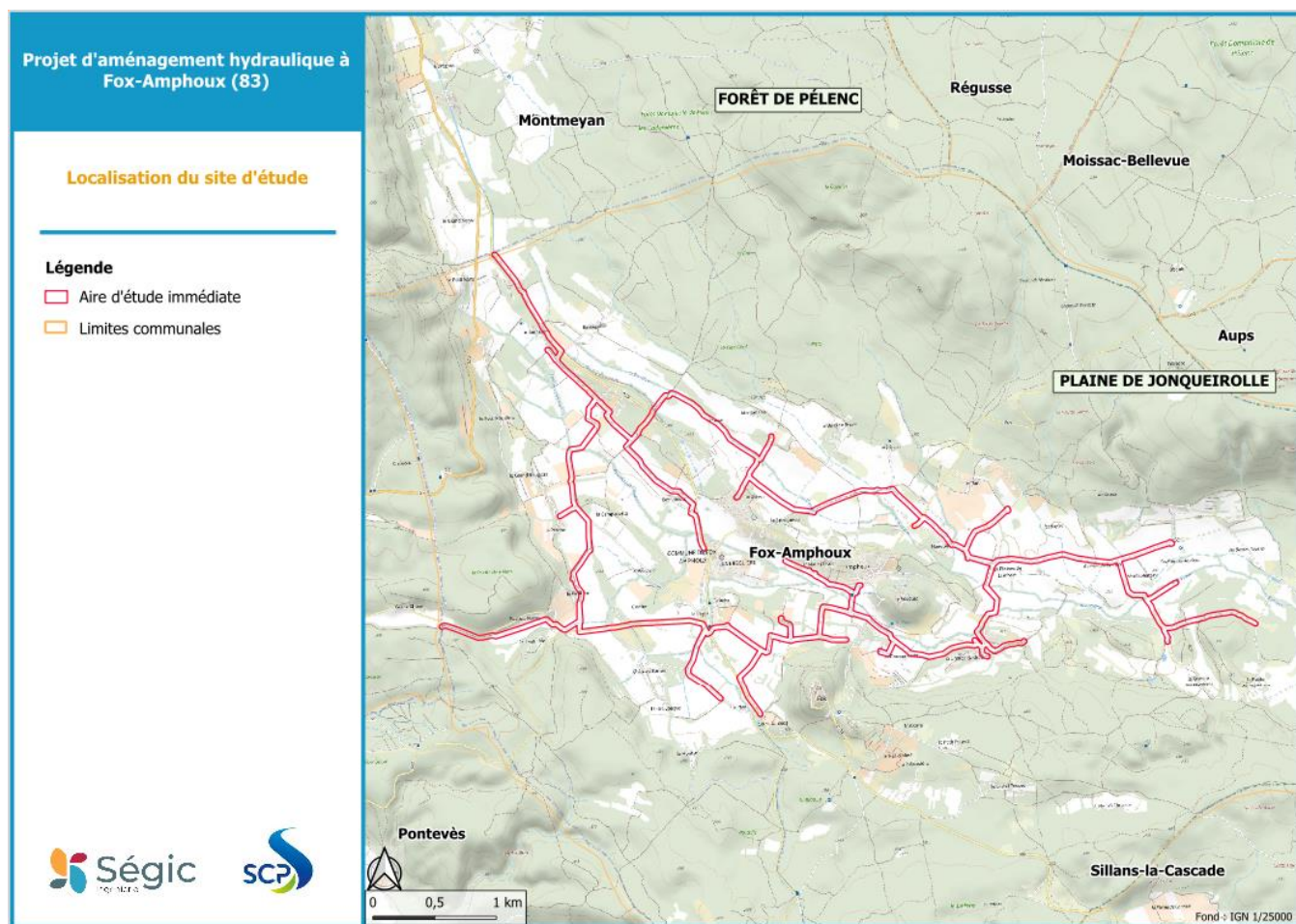
Nom (personne morale ou physique) : **SCP - Société Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale**

Adresse : Le Tholonet, CS 70064, 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5

Email : Adrien.GALMICHE@canal-de-provence.com

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Dossier loi sur l'eau, examen cas par cas



1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) prévoit des aménagements hydrauliques, sur plusieurs communes de la Provence ; avec l'installation de canalisations souterraines en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels (Cf. Annexe 1)

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Fox-Amphoux**..... N° Département : **83**

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 **X**

n° de site(s) : **Sources et tufs du Haut Var (FR9301618)**

n° de site(s) : (FR93----)

...

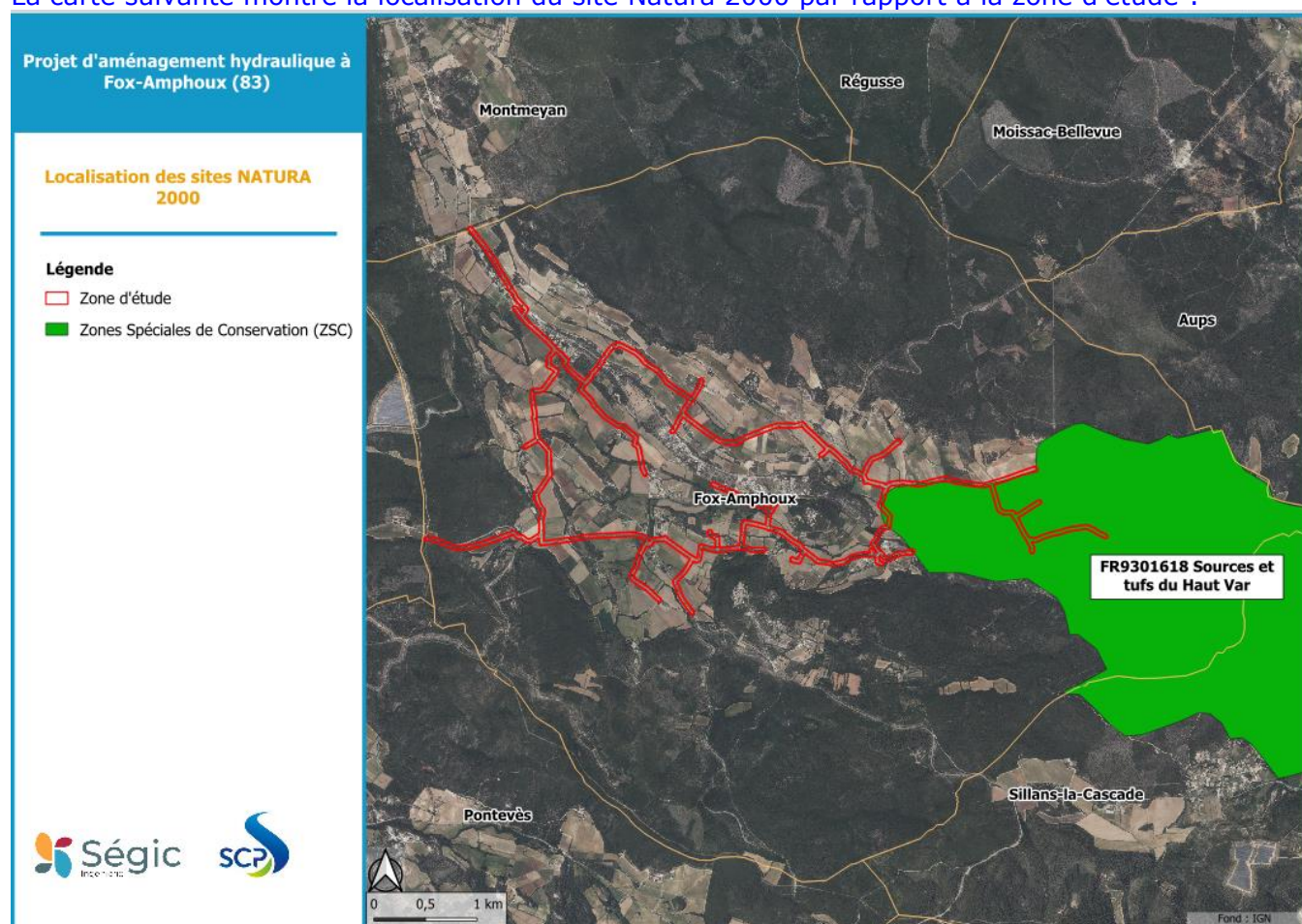
Hors site(s) Natura 2000 ☐ A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93----)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93----)

...

La carte suivante montre la localisation du site Natura 2000 par rapport à la zone d'étude :



c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **40000** (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : **24000** (m.)

- Emprises en phase chantier : 24000 (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

L'installation des bases vie, des zones de stockage de matériaux et des terres sera réalisée dans le respect des enjeux écologiques, en veillant à éviter les zones sensibles.

.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : Environ 1 an (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : Toute l'année (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Été

☐ Hiver

Les travaux seront réalisés en tenant compte des calendriers écologiques afin de minimiser l'impact sur le dérangement et la destruction d'espèces en période sensible (reproduction, hibernation)

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : Les travaux seront réalisés en une seule intervention, sans phases successives.

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase d'exploitation, l'entretien des canalisations, incluant vidange et curage, pourra être effectué ponctuellement et à des intervalles espacés.

.....
.....
.....

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| ☐ < 5 000 € | ☐ de 20 000 € à 100 000 € |
| ☐ de 5 000 à 20 000 € | ☒ > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☒ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences

Afin de limiter les perturbations et l'impact environnemental, la SCP met en place des mesures d'évitement et de réduction (Cf : Annexe 2)

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

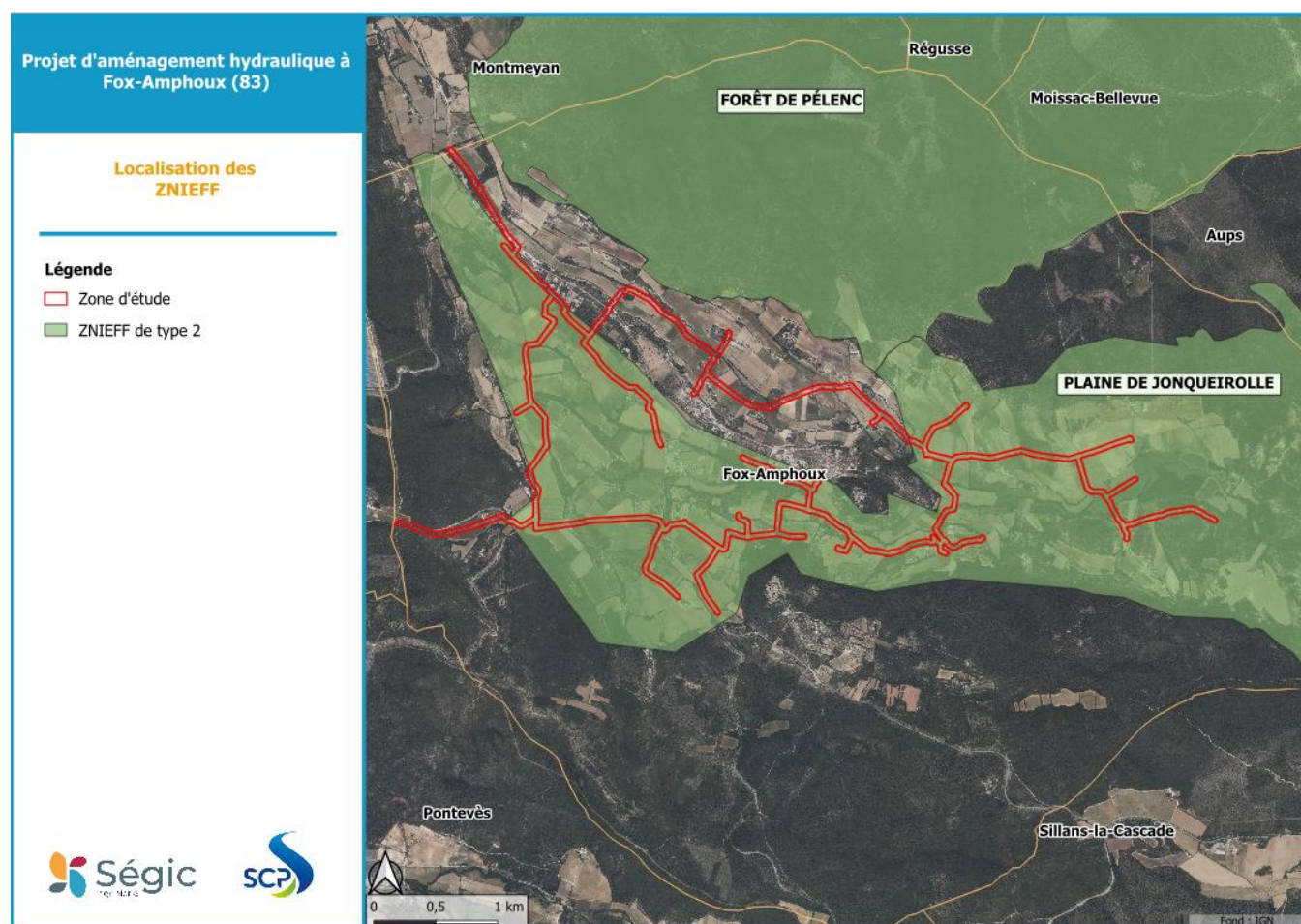
PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

Le projet est situé dans la ZNIEFF de type 2 « Plaine de Jonqueirolle ».

Le projet est situé à 200 mètres au sud de la ZNIEFF de type 2 « Forêt de Pélenc »



USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

☐ Aucun

☒ Pâturage / fauche

☐ Chasse

☐ Pêche

☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

☒ Agriculture

☐ Sylviculture

☐ Décharge sauvage

☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)

☐ Cabanisation

☐ Construite, non naturelle :

☒ Autre (préciser l'usage) : urbanisation.....

Commentaires : La plaine de Fox-Amphoux est fortement marquée par le contexte agricole et anthropisé, les sols ont été largement transformés pour les cultures en de nombreux endroits. Cette plaine est loin d'être uniforme, conséquence d'une hétérogénéité des roches-mères qui la compose. On dénombre 6 contextes géologiques différents, dont la plupart ont une incidence directe sur la nature des habitats naturels et semi-naturels observés.

Les principales roches affleurantes au droit du site d'étude sont : des marnes ; des calcaires marneux ; des sables et des conglomérats ; des sables, argiles et calcaires lacustres ; des grès à reptiles ; puis enfin des alluvions fluviales récentes. Ces derniers, ainsi que les marnes et dans une moindre mesure les calcaires marneux sont à l'origine de la plupart des habitats humides rencontrés sur le site. A l'inverse, certains barres calcaires sont à l'origine des formations les plus xérophiles.

La typologie des habitats résulte alors du croisement des végétations potentielles liées à cette géologie complexe et des activités humaines.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Forêt riveraine méditerranéenne



C. Simon ©

Typologie	
EUNIS	G1.31
Corine Biotope	44.61
Natura 2000	92A0
Zone Humide	Oui (H)
Etat conservation	Modéré
Surface	1.7 ha
Enjeu site	Fort

Ces végétations sont dans un état de conservation moyen, du fait de l'incision importante du lit majeur de la Bresque, qui a souffert d'une rectification de son lit. Des talus sont visibles le long de chaque berge et attestent de ces travaux d'ampleur. De fait, la nappe riveraine est profonde et limite à la fois la dynamique de la rivière et celle de ces végétations.

Cet habitat fait partie de la liste des habitats du site natura 2000 Sources et tufs du Haut Var (1.23% de couverture)

Prairie de fauche sèche à mésophile



C. Simon ©

Typologie	
EUNIS	E1.26 x E2.22
Corine Biotope	34.32 x 38.22
Natura 2000	6210 - 6510
Zone Humide	Non - Ind. (p)
Etat conservation	Bon
Surface	2.5 ha
Enjeu sur site	Fort

Certaines prairies de fauche semblent avoir été mise en culture dans un passé assez proche, puis reconverties en prairies. Des cultures, abandonnées puis pâturées ou fauchées occasionnellement ont aussi été contactées. Ces végétations ne peuvent pas (encore) être rattachées à ces habitats et ont été cartographiées sous la typologie « friche prairiale » du fait de végétation à cheval entre les friches et les prairies/pelouses. Ces milieux sont en importante régression à travers tout le pays. Une régression en termes de superficie d'abord, mais aussi en termes d'état de conservation.

Cet habitat fait partie de la liste des habitats du site natura 2000 Sources et tufs du Haut Var (6210 : 0.25% de couverture ; 6510 : 0.41% de couverture)

Garrigue et pelouse calcicole



C. Simon ©

Typologie	
EUNIS	F6.1 - E1.3131
Corine Biotope	32.4 - 34.5131
Natura 2000	/ - 6220*
Zone Humide	Non
Etat conservation	Moyen à Bon
Surface	0.34 ha
Enjeu sur site	Fort

Cet habitat fait partie de la liste des habitats du site natura 2000 Sources et tufs du Haut Var (0.13% de couverture)

Mare temporaire



C. Simon ©

Typologie	
EUNIS	C1.62
Corine Biotope	22.12
Natura 2000	Non
Zone Humide	Non
Etat conservation	Mauvais
Surface	0.01 ha
Enjeu sur site	Faible

Cet habitat est en mauvais état de conservation du fait de l'embroussaillage des berges. La flore herbacée typique est mal représentée.

Prairie de fauche fraîche à humide



C. Simon ©

Typologie	
EUNIS	E3.41
Corine Biotope	37.21
Natura 2000	Non
Zone Humide	Oui (H)
Etat conservation	Bon
Surface	3.4 ha
Enjeu sur site	Fort

Ces végétations sont globalement en bon état de conservation.

Garrigue et pelouse marneuse



C. Simon ©

Typologie	
EUNIS	E1.52
Corine Biotope	34.72
Natura 2000	Non
Zone Humide	Non
Etat conservation	Bon
Surface	0.64 ha
Enjeu sur site	Fort

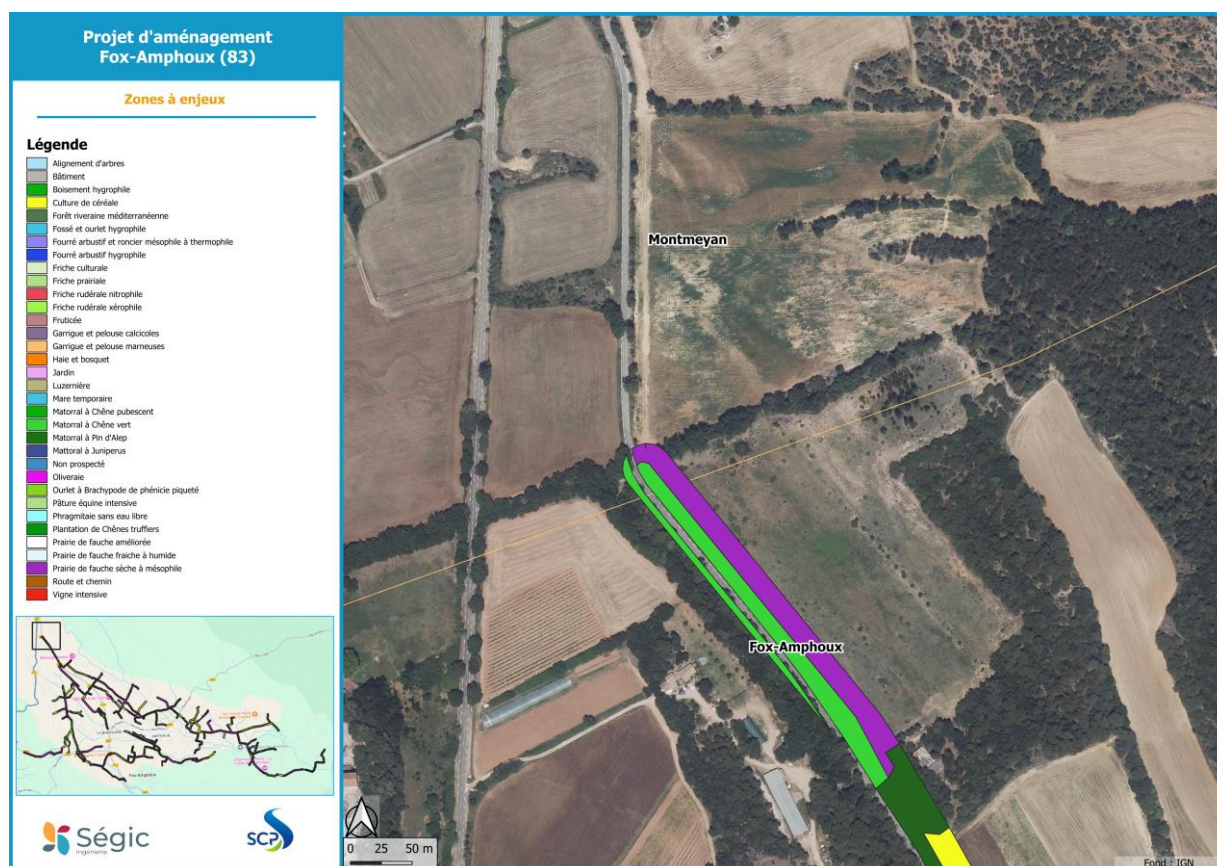
Ces habitats sont en régression sur le site d'étude. La fermeture du milieu par les ligneux (Chênes et Pin d'Alep) suite à la déprise pastorale a fait considérablement diminuer leur superficie. Des aménagements ponctuels comme des parkings sauvages ou des mises en culture et des plantations de Chênes les ont aussi impactées.

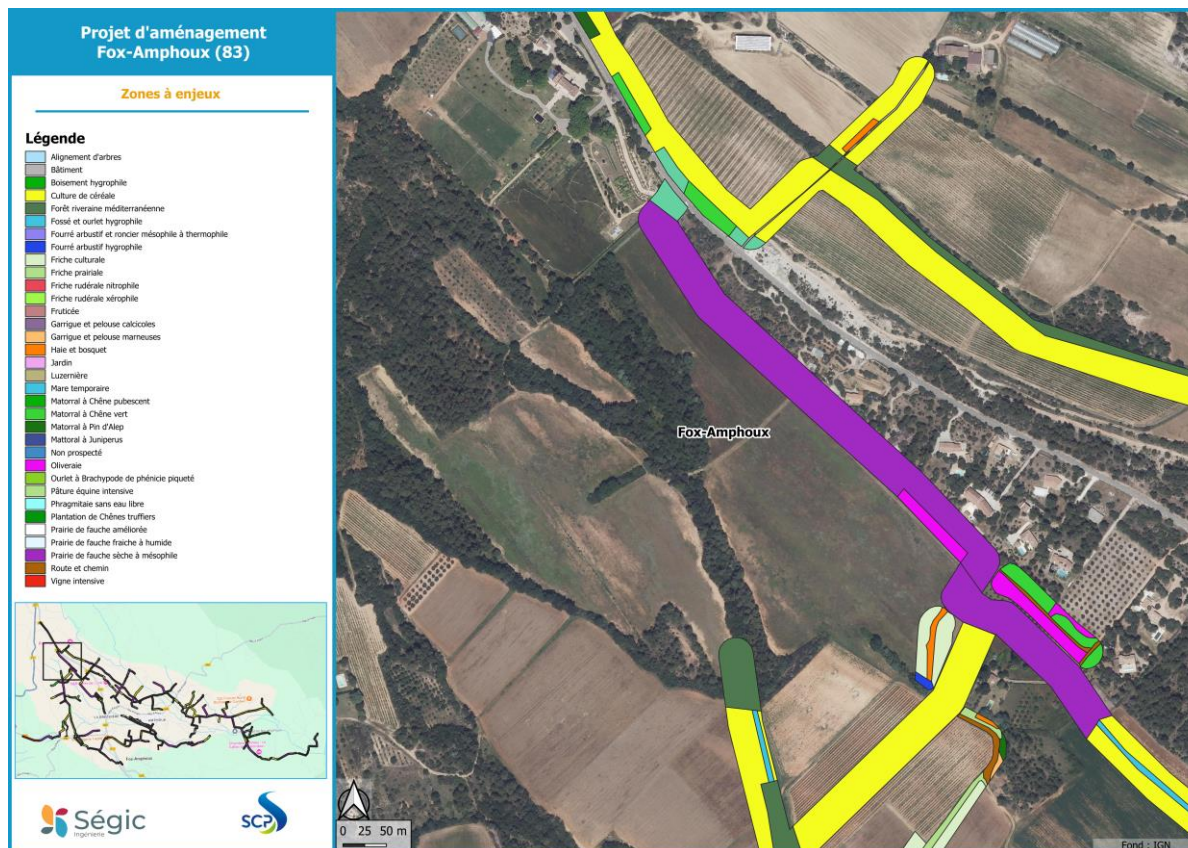
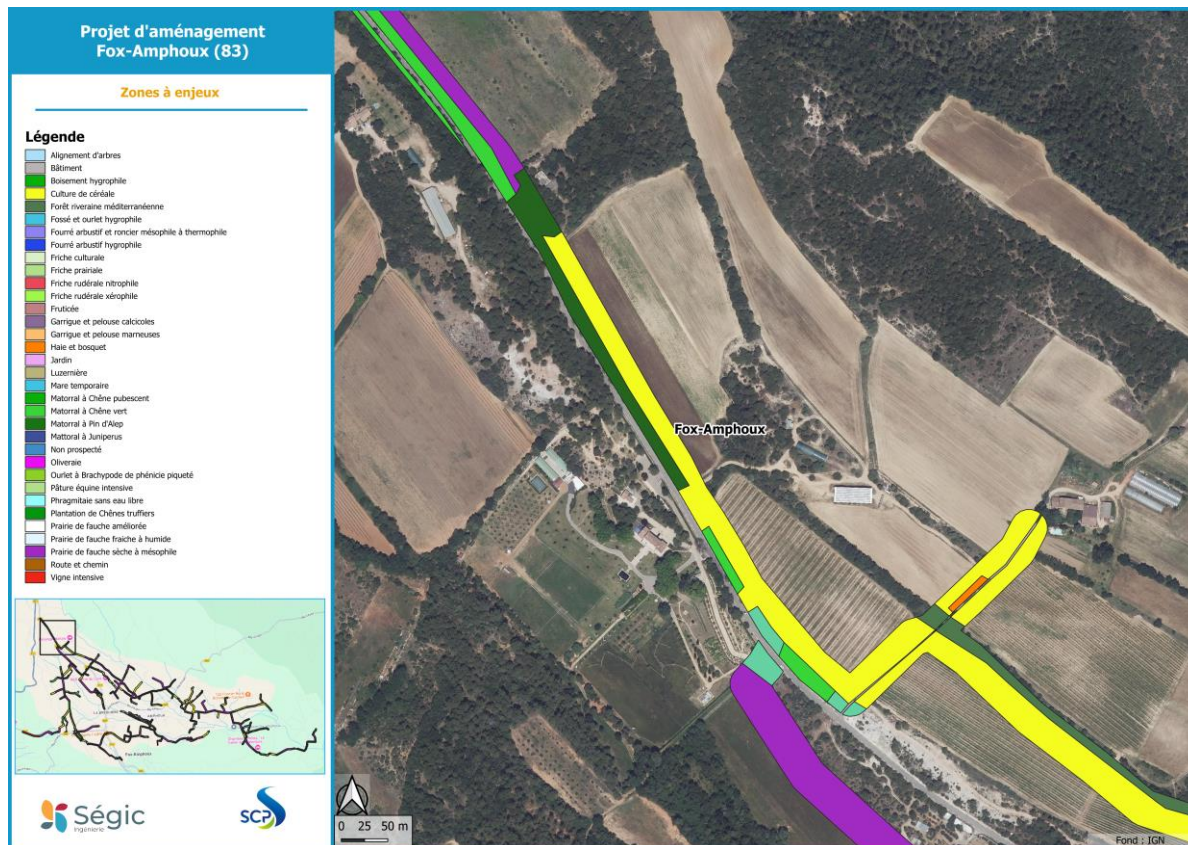
TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	Friche prairiale Prairie de fauche améliorée Prairie de fauche sèche à mésophile Prairie de fauche fraîche à humide Garrigue et pelouse marneuse Garrigue et pelouse calcicoles Ourlet à Brachypode de Phénicie piqueté Friche rudérale nitrophile Friche rudérale xérophile Friche culturale
Milieux forestiers et arbustifs	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Forêt riveraine méditerranéenne Boisement hygrophile Fourré arbustif hygrophile Matorral à Chêne pubescent Matorral à Chêne vert Matorral à Pin d'Alep Matorral à Juniperus Fourré arbustif et roncier mésophile à thermophile Fruticée Haie et bosquet Plantation de Chênes truffiers Alignement d'arbres
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	Fossé et ourlet hygrophile Mare temporaire Phragmitaie sans eau libre
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		

Autre type de milieu	Milieux anthropiques et agricoles	X	Pâture équine intensive Oliveraie Luzernière Culture de céréale Vigne intensive Route et chemin Bâtiment Jardin
-----------------------------	-----------------------------------	----------	--

Les cartes suivantes présentent les différents grands milieux (milieux boisés, milieux humides, espaces agricoles, milieux urbains) :





Projet d'aménagement Fox-Amphoux (83)

Zones à enjeux

Légende

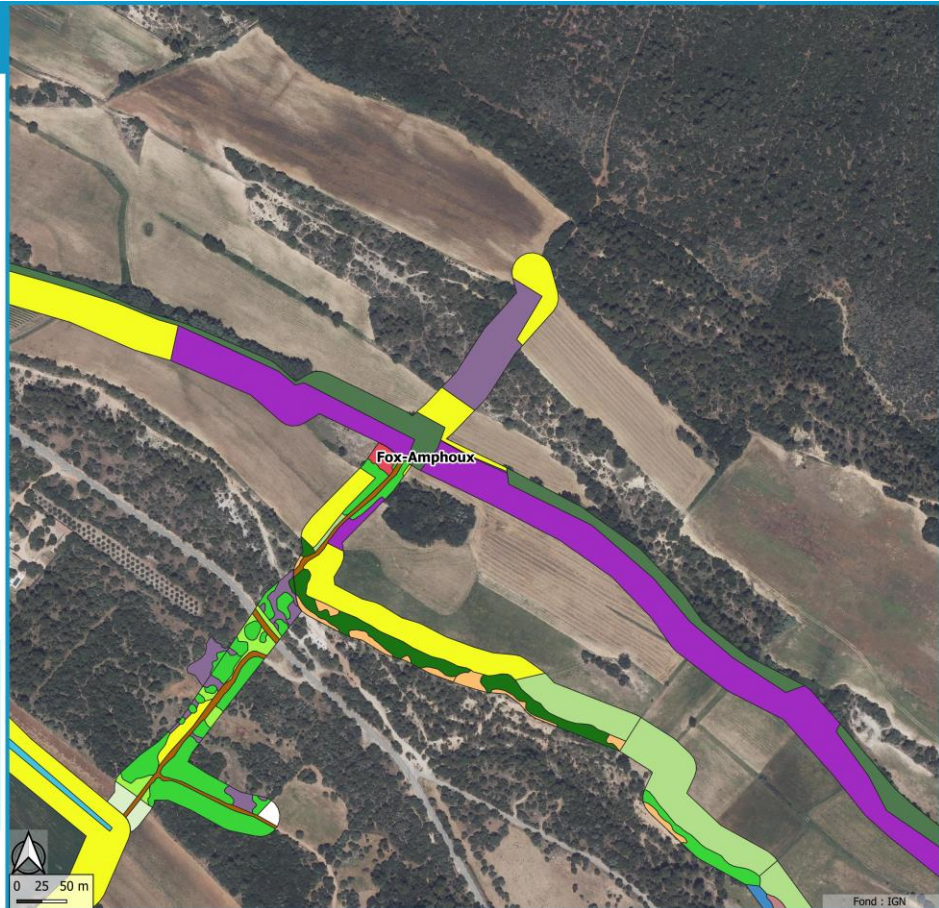
- Alignement d'arbres
- Bâtiment
- Boisement hygrophile
- Culture de céréale
- Forêt riveraine méditerranéenne
- Fossé et oulet hygrophile
- Fourré arborescent et roncier mésophile à thermophile
- Fourré arborescent hygrophile
- Friche culturale
- Friche prairiale
- Friche rudérale nitrophile
- Friche rudérale xérophile
- Fruticée
- Garrigue et pelouse calcicoles
- Garrigue et pelouse mameuses
- Haie et bosquet
- Jardin
- Luzernière
- Mare temporaire
- Matorral à Chêne pubescent
- Matorral à Chêne vert
- Matorral à Pin d'Alep
- Matorral à Juniperus
- Non prospecté
- Oliveraie
- Ouilet à Brachypode de phénicie piqueté
- Pâturage équin intensif
- Préagrostis sans eau libre
- Plantation de Chênes truffiers
- Prairie de fauche améliorée
- Prairie de fauche fraîche à humide
- Prairie de fauche sèche à mésophile
- Route et chemin
- Vigne intensive



Ségic
Ingénierie



Fond : IGN



Projet d'aménagement Fox-Amphoux (83)

Zones à enjeux

Légende

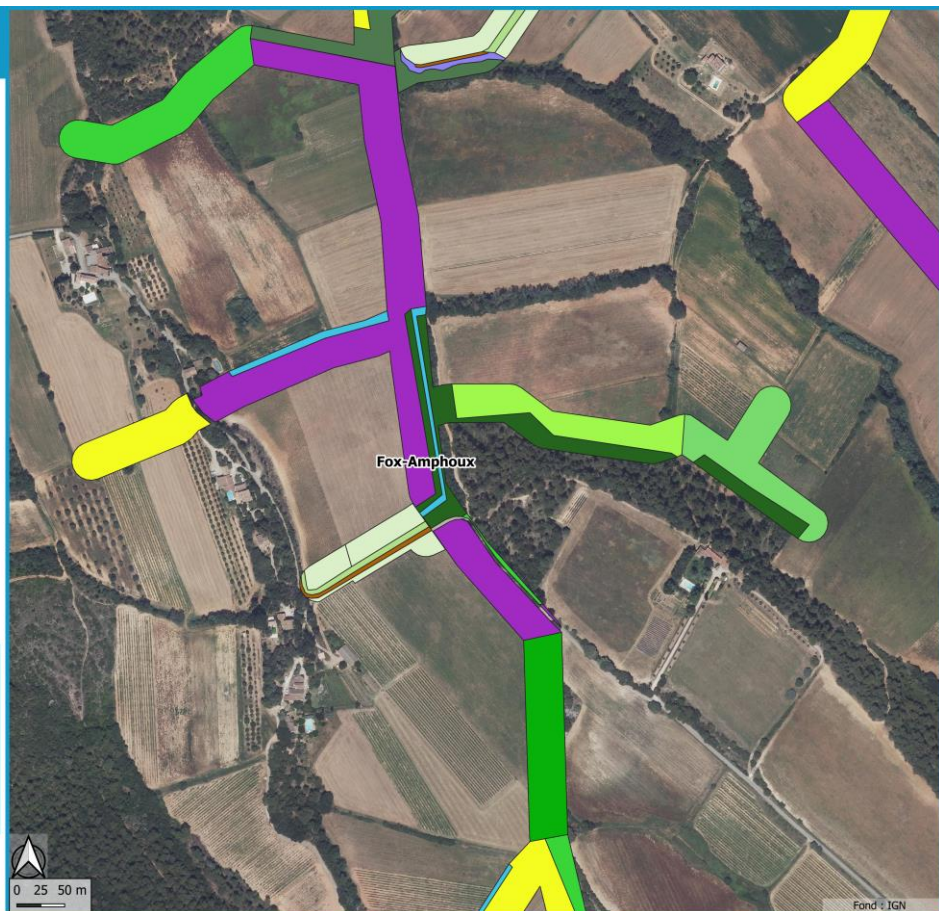
- Alignement d'arbres
- Bâtiment
- Boisement hygrophile
- Culture de céréale
- Forêt riveraine méditerranéenne
- Fossé et oulet hygrophile
- Fourré arborescent et roncier mésophile à thermophile
- Fourré arborescent hygrophile
- Friche culturale
- Friche prairiale
- Friche rudérale nitrophile
- Friche rudérale xérophile
- Fruticée
- Garrigue et pelouse calcicoles
- Garrigue et pelouse mameuses
- Haie et bosquet
- Jardin
- Luzernière
- Mare temporaire
- Matorral à Chêne pubescent
- Matorral à Chêne vert
- Matorral à Pin d'Alep
- Matorral à Juniperus
- Non prospecté
- Oliveraie
- Ouilet à Brachypode de phénicie piqueté
- Pâturage équin intensif
- Préagrostis sans eau libre
- Plantation de Chênes truffiers
- Prairie de fauche améliorée
- Prairie de fauche fraîche à humide
- Prairie de fauche sèche à mésophile
- Route et chemin
- Vigne intensive

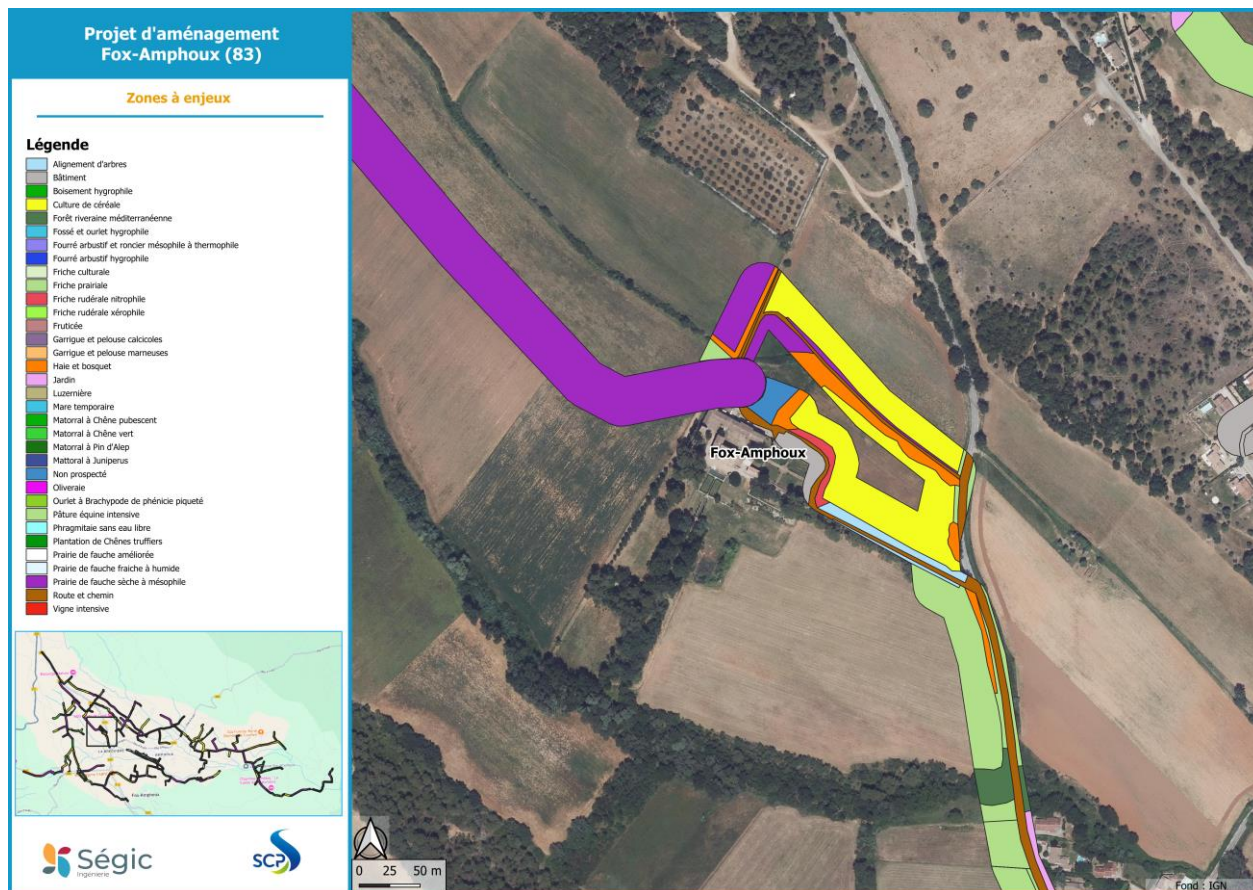


Ségic
Ingénierie



Fond : IGN





Projet d'aménagement Fox-Amphoux (83)

Zones à enjeux

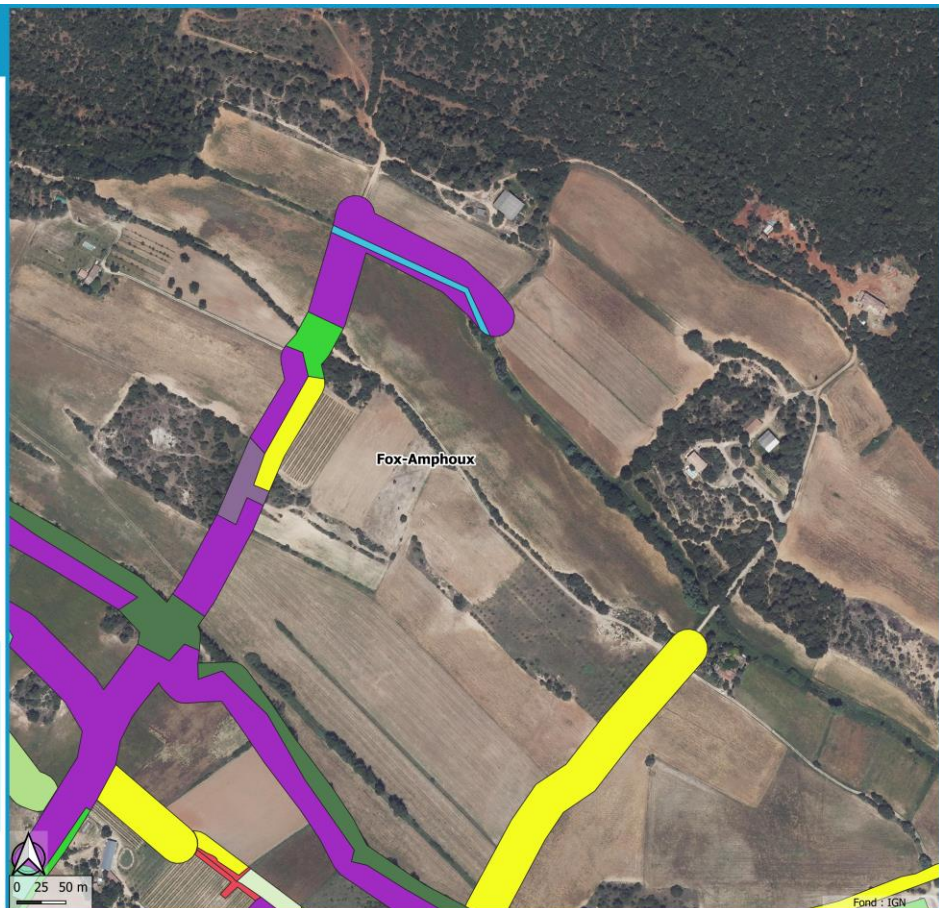
Légende

- Alignement d'arbres
- Bâtiment
- Boisement hygrophile
- Culture de céréale
- Forêt riveraine méditerranéenne
- Fossé et oulet hygrophile
- Fourné arbutif et roncier mésophile à thermophile
- Fourné arbutif hygrophile
- Friche culturale
- Friche prairiale
- Friche rudérale nitrophile
- Friche rudérale xérophile
- Fricolite
- Garrigue et pelouse calcicoles
- Garrigue et pelouse marneuses
- Haie et bosquet
- Jardin
- Luzernière
- Mare temporaire
- Matorral à Chêne pubescent
- Matorral à Chêne vert
- Matorral à Pin d'Alep
- Matorral à Juniperus
- Non prospecté
- Oliveraie
- Ouilet à Brachypode de phénicie piqueté
- Pâturage équin intensif
- Préagritage sans eau libre
- Plantation de Chênes truffiers
- Prairie de fauche améliorée
- Prairie de fauche fraîche à humide
- Prairie de fauche sèche à mésophile
- Route et chemin
- Vigne intensive



Ségic
Ingénierie

SCP



Projet d'aménagement Fox-Amphoux (83)

Zones à enjeux

Légende

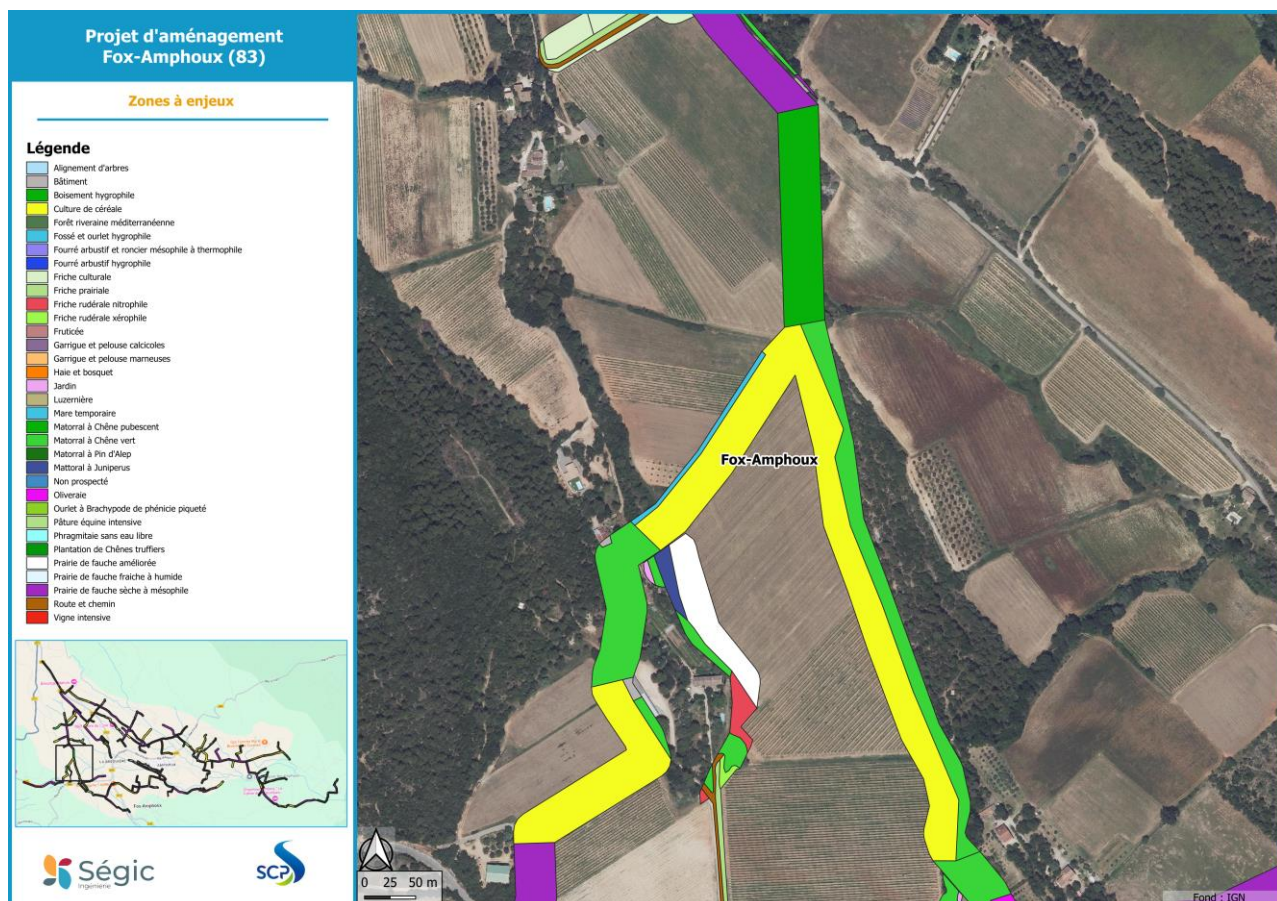
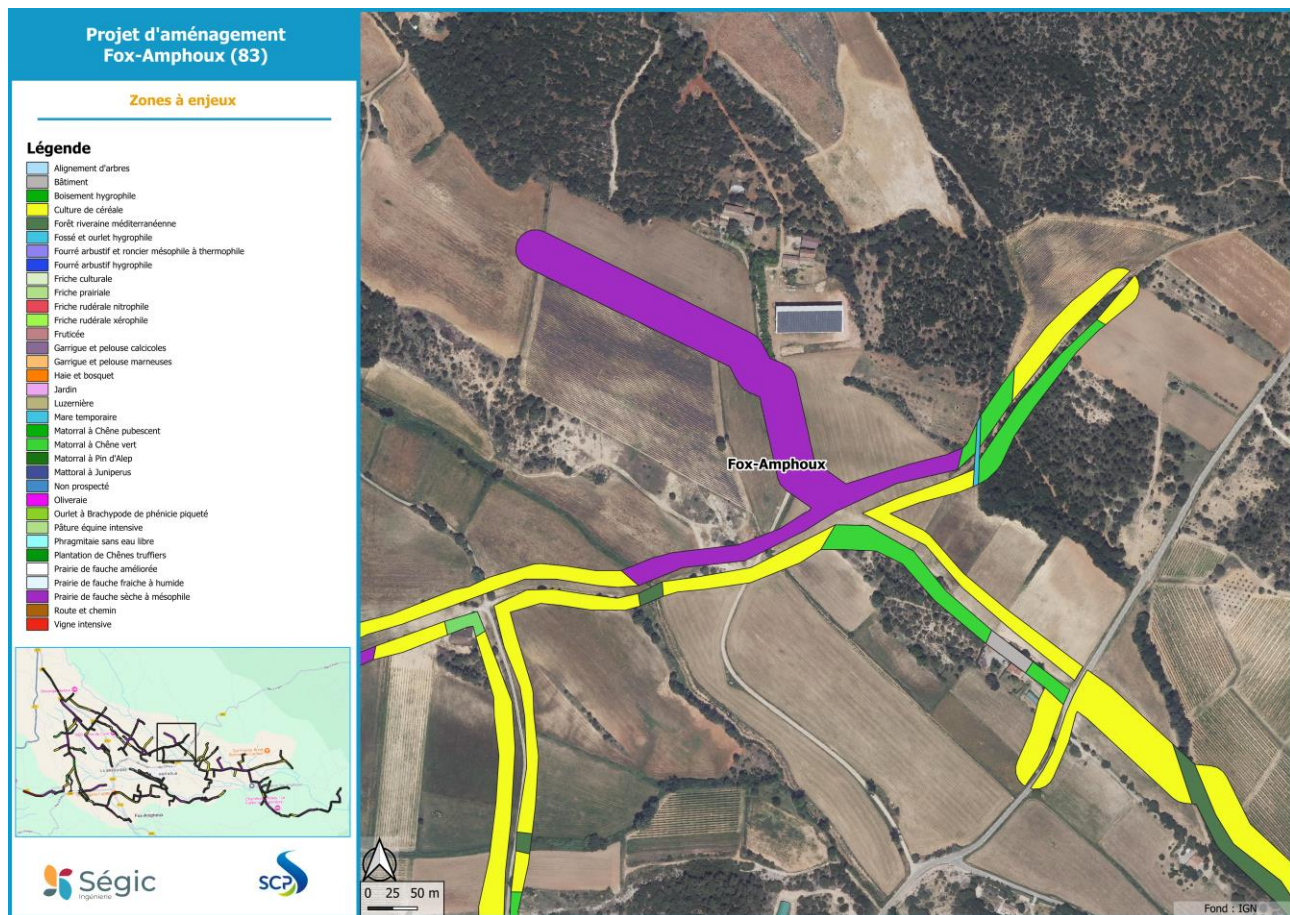
- Alignement d'arbres
- Bâtiment
- Boisement hygrophile
- Culture de céréale
- Forêt riveraine méditerranéenne
- Fossé et oulet hygrophile
- Fourné arbutif et roncier mésophile à thermophile
- Fourné arbutif hygrophile
- Friche culturale
- Friche prairiale
- Friche rudérale nitrophile
- Friche rudérale xérophile
- Fricolite
- Garrigue et pelouse calcicoles
- Garrigue et pelouse marneuses
- Haie et bosquet
- Jardin
- Luzernière
- Mare temporaire
- Matorral à Chêne pubescent
- Matorral à Chêne vert
- Matorral à Pin d'Alep
- Matorral à Juniperus
- Non prospecté
- Oliveraie
- Ouilet à Brachypode de phénicie piqueté
- Pâturage équin intensif
- Préagritage sans eau libre
- Plantation de Chênes truffiers
- Prairie de fauche améliorée
- Prairie de fauche fraîche à humide
- Prairie de fauche sèche à mésophile
- Route et chemin
- Vigne intensive



Ségic
Ingénierie

SCP





Projet d'aménagement Fox-Amphoux (83)

Zones à enjeux

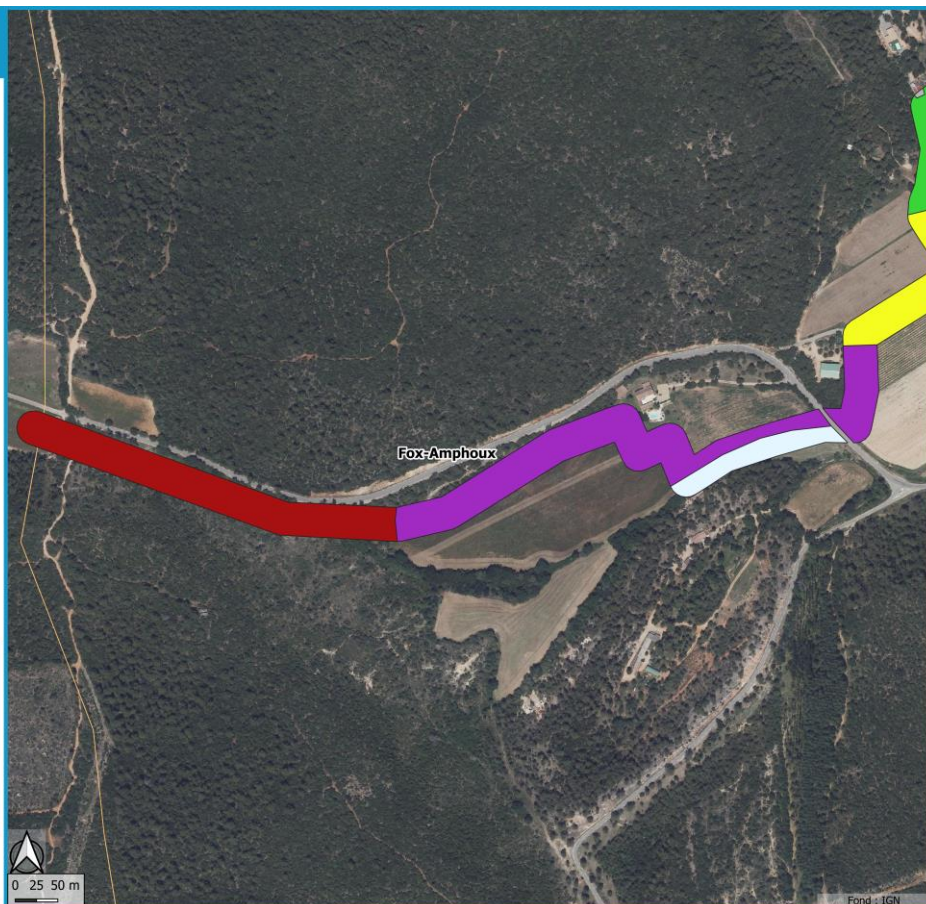
Légende

- Alignement d'arbres
- Bâtiment
- Boisement hygrophile
- Culture de céréale
- Forêt riveraine méditerranéenne
- Fossé et oulet hygrophile
- Fourné arbustif et roncier mésophile à thermophile
- Fourné arbustif hygrophile
- Friche culturale
- Friche prairiale
- Friche rudérale nitrophile
- Friche rudérale xérophile
- Fruticée
- Garrigue et pelouse calcicoles
- Garrigue et pelouse marneuses
- Haie et bosquet
- Jardin
- Luzernière
- Mare temporaire
- Matorral à Chêne pubescent
- Matorral à Chêne vert
- Matorral à Pin d'Alep
- Matorral à Juniperus
- Non prospecté
- Oliveraie
- Ouilet à Brachypode de phénicie piqueté
- Pâturage équin intensif
- Phragmitaie sans eau libre
- Plantation de Chênes truffiers
- Prairie de fauche améliorée
- Prairie de fauche fraîche à humide
- Prairie de fauche sèche à mésophile
- Route et chemin
- Vigne intensive



Ségic
Ingénierie

SCP



Fond : IGN

Projet d'aménagement Fox-Amphoux (83)

Zones à enjeux

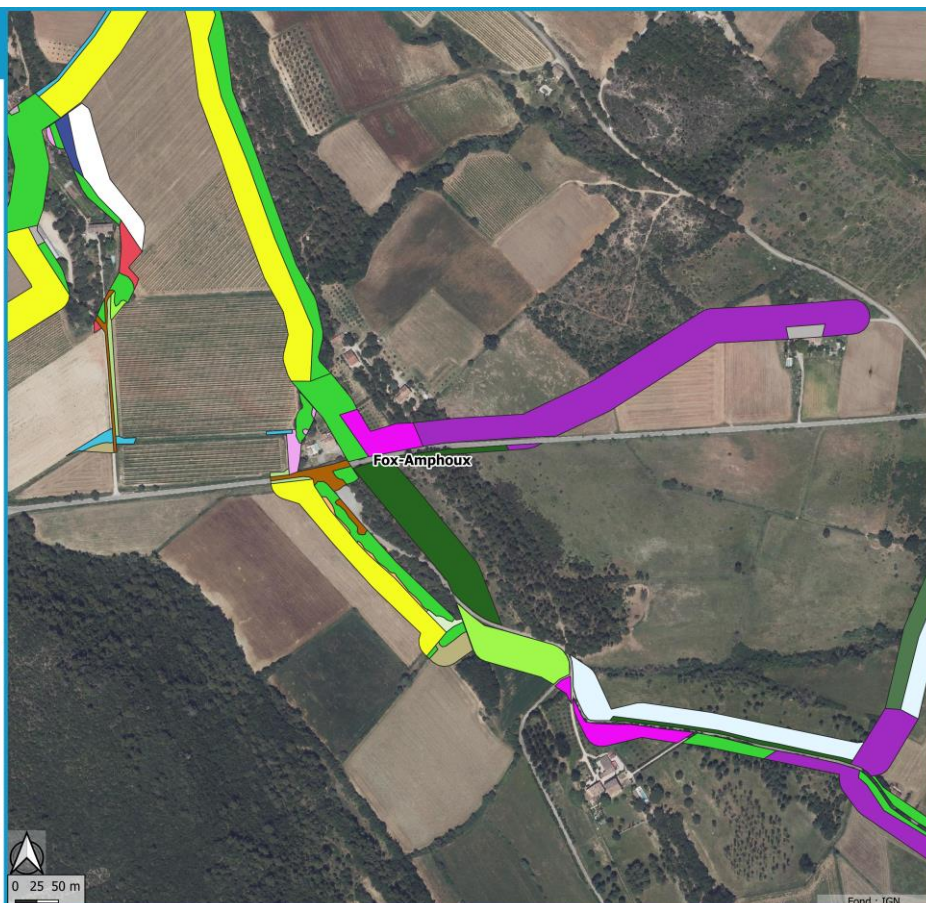
Légende

- Alignement d'arbres
- Bâtiment
- Boisement hygrophile
- Culture de céréale
- Forêt riveraine méditerranéenne
- Fossé et oulet hygrophile
- Fourné arbustif et roncier mésophile à thermophile
- Fourné arbustif hygrophile
- Friche culturale
- Friche prairiale
- Friche rudérale nitrophile
- Friche rudérale xérophile
- Fruticée
- Garrigue et pelouse calcicoles
- Garrigue et pelouse marneuses
- Haie et bosquet
- Jardin
- Luzernière
- Mare temporaire
- Matorral à Chêne pubescent
- Matorral à Chêne vert
- Matorral à Pin d'Alep
- Matorral à Juniperus
- Non prospecté
- Oliveraie
- Ouilet à Brachypode de phénicie piqueté
- Pâturage équin intensif
- Phragmitaie sans eau libre
- Plantation de Chênes truffiers
- Prairie de fauche améliorée
- Prairie de fauche fraîche à humide
- Prairie de fauche sèche à mésophile
- Route et chemin
- Vigne intensive

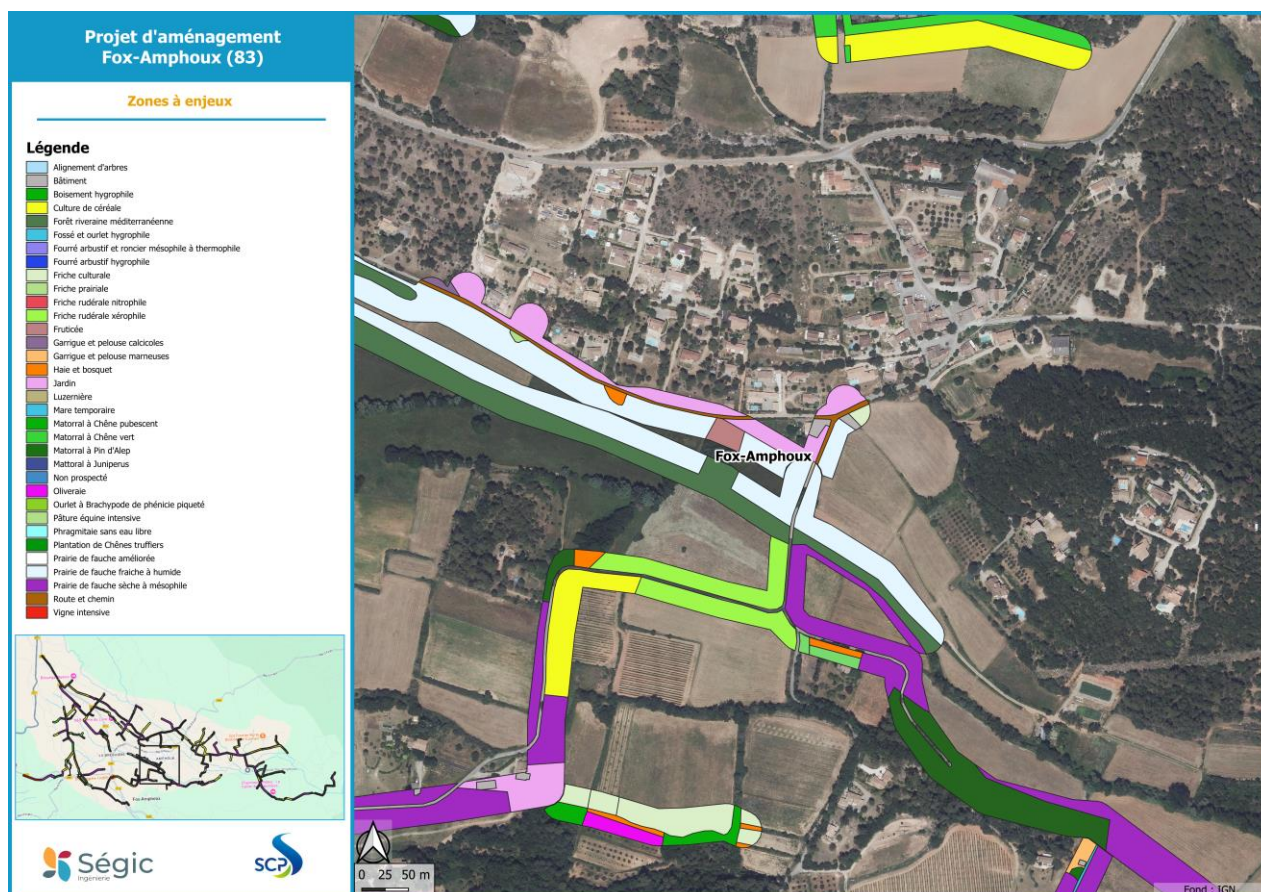
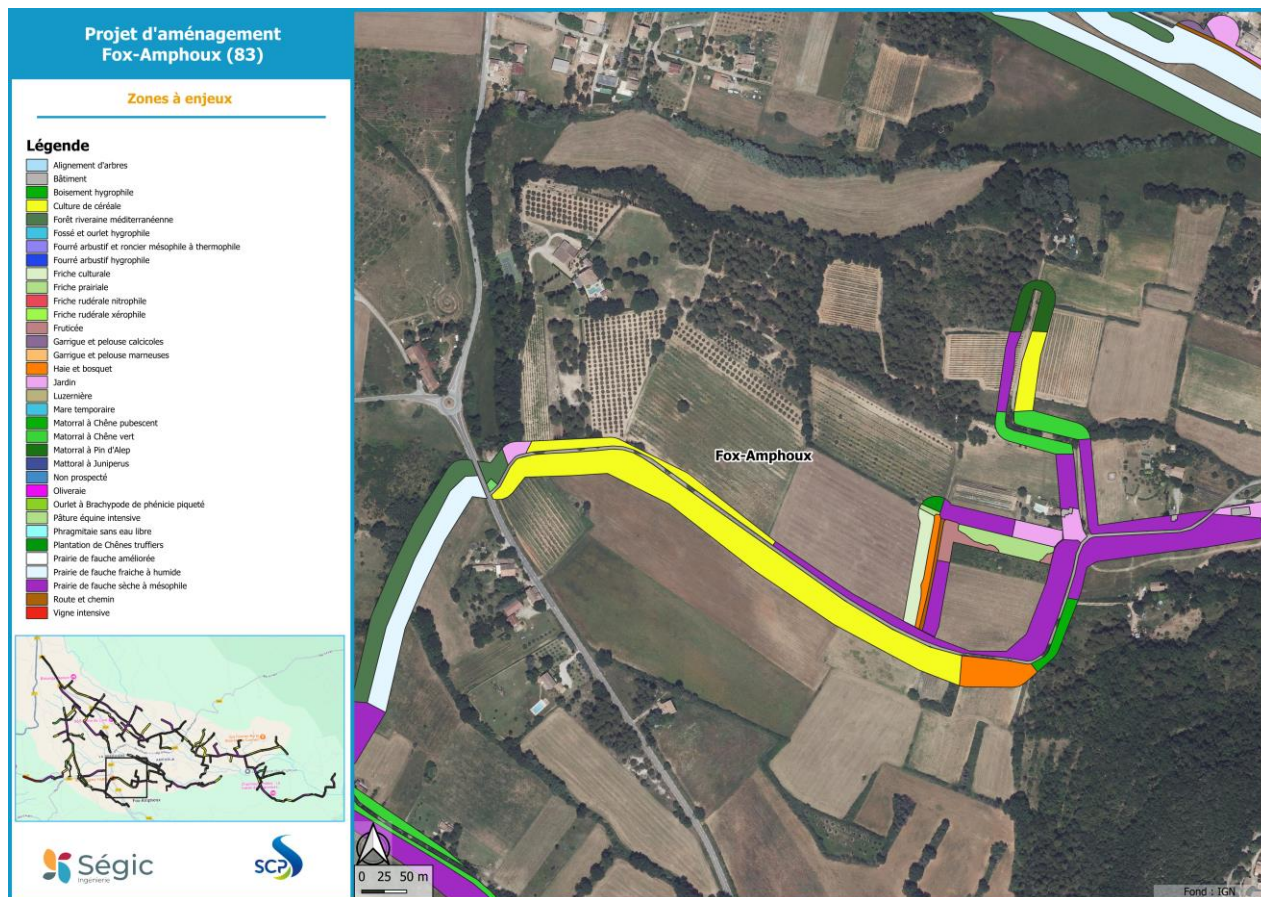


Ségic
Ingénierie

SCP



Fond : IGN



Projet d'aménagement Fox-Amphoux (83)

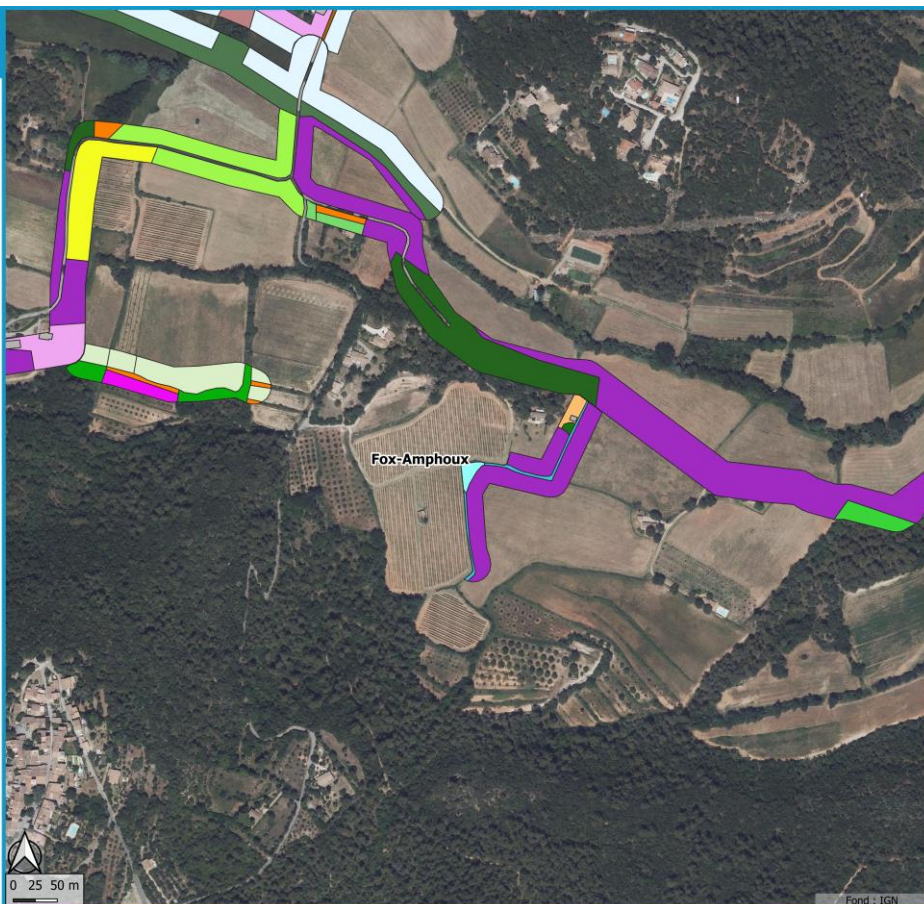
Zones à enjeux

Légende

- Alignement d'arbres
- Bâtiment
- Boisement hygrophile
- Culture de céréale
- Forêt riveraine méditerranéenne
- Fossé et oulet hygrophile
- Fourné arbustif et roncier mésophile à thermophile
- Fourné arbustif hygrophile
- Friche culturale
- Friche prairiale
- Friche rudérale nitrophile
- Friche rudérale xérophile
- Fruticée
- Garrigue et pelouse calcicoles
- Garrigue et pelouse marneuses
- Haie et bosquet
- Jardin
- Lucernière
- Mare temporaire
- Matorral à Chêne pubescent
- Matorral à Chêne vert
- Matorral à Pin d'Alep
- Matorral à Juniperus
- Non prospecté
- Oliveraie
- Ouilet à Brachypode de phénicie piqué
- Pâturage équin intensif
- Phragmitaie sans eau libre
- Plantation de Chênes truffiers
- Prairie de fauche améliorée
- Prairie de fauche fraîche à humide
- Prairie de fauche sèche à mésophile
- Route et chemin
- Vigne intensive



Ségic



Fond : IGN

Projet d'aménagement Fox-Amphoux (83)

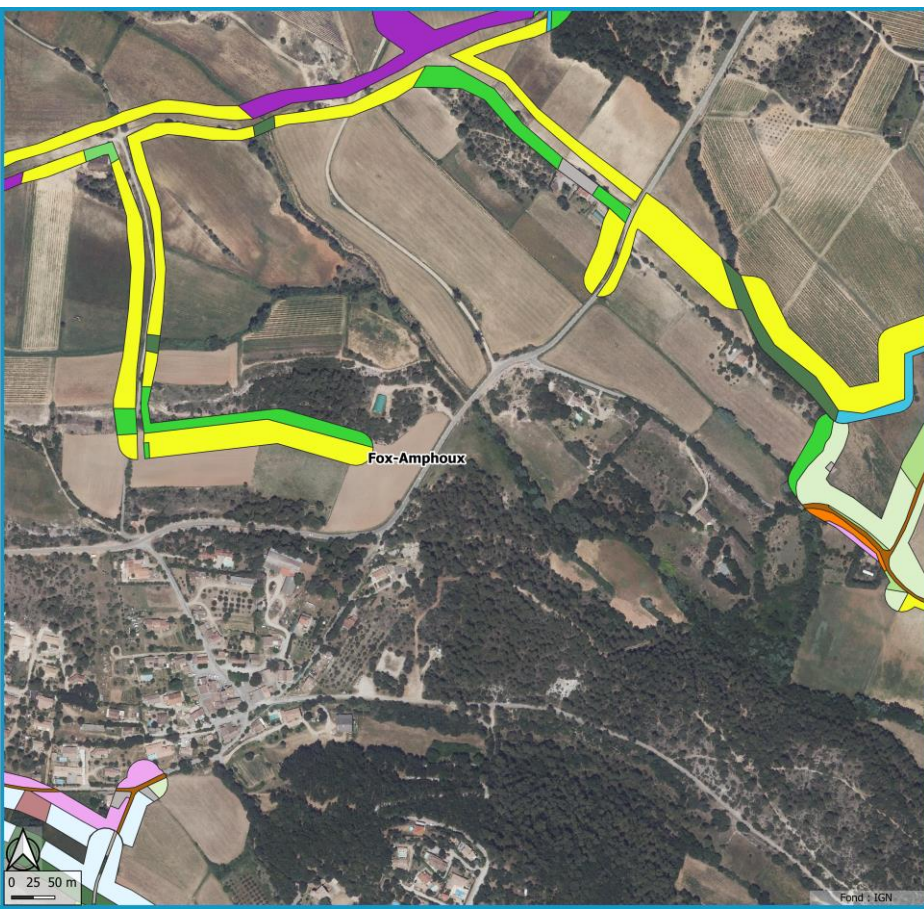
Zones à enjeux

Légende

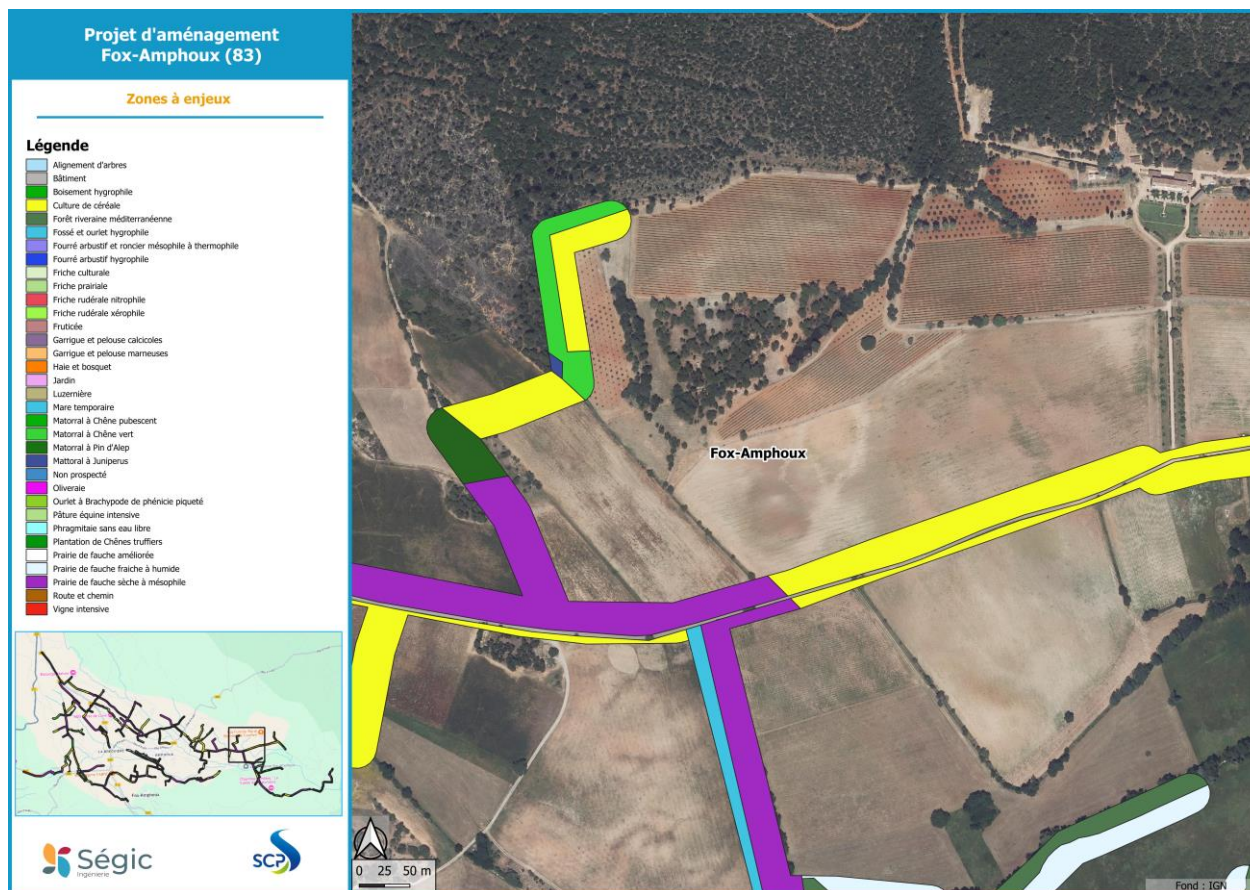
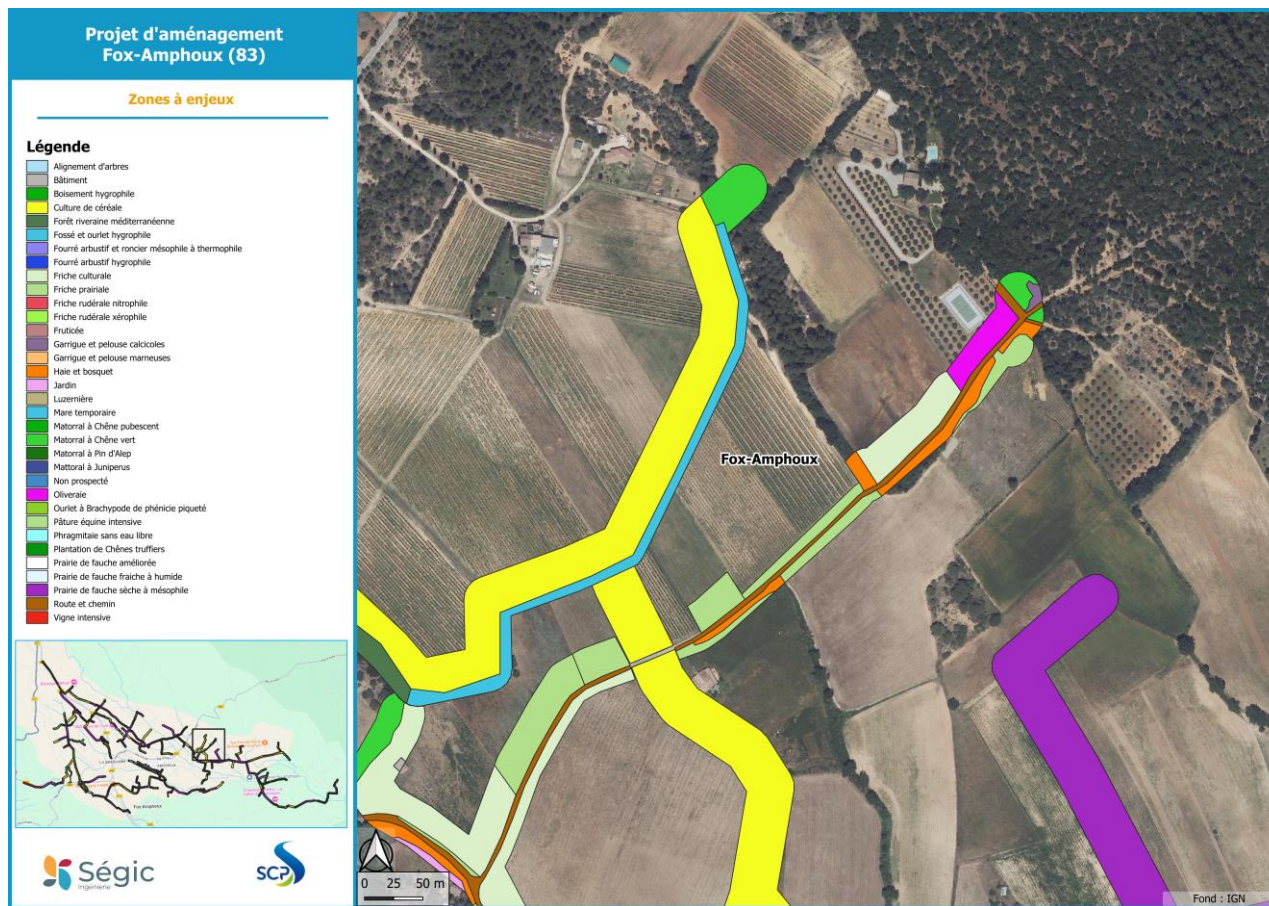
- Alignement d'arbres
- Bâtiment
- Boisement hygrophile
- Culture de céréale
- Forêt riveraine méditerranéenne
- Fossé et oulet hygrophile
- Fourné arbustif et roncier mésophile à thermophile
- Fourné arbustif hygrophile
- Friche culturale
- Friche prairiale
- Friche rudérale nitrophile
- Friche rudérale xérophile
- Fruticée
- Garrigue et pelouse calcicoles
- Garrigue et pelouse marneuses
- Haie et bosquet
- Jardin
- Lucernière
- Mare temporaire
- Matorral à Chêne pubescent
- Matorral à Chêne vert
- Matorral à Pin d'Alep
- Matorral à Juniperus
- Non prospecté
- Oliveraie
- Ouilet à Brachypode de phénicie piqué
- Pâturage équin intensif
- Phragmitaie sans eau libre
- Plantation de Chênes truffiers
- Prairie de fauche améliorée
- Prairie de fauche fraîche à humide
- Prairie de fauche sèche à mésophile
- Route et chemin
- Vigne intensive

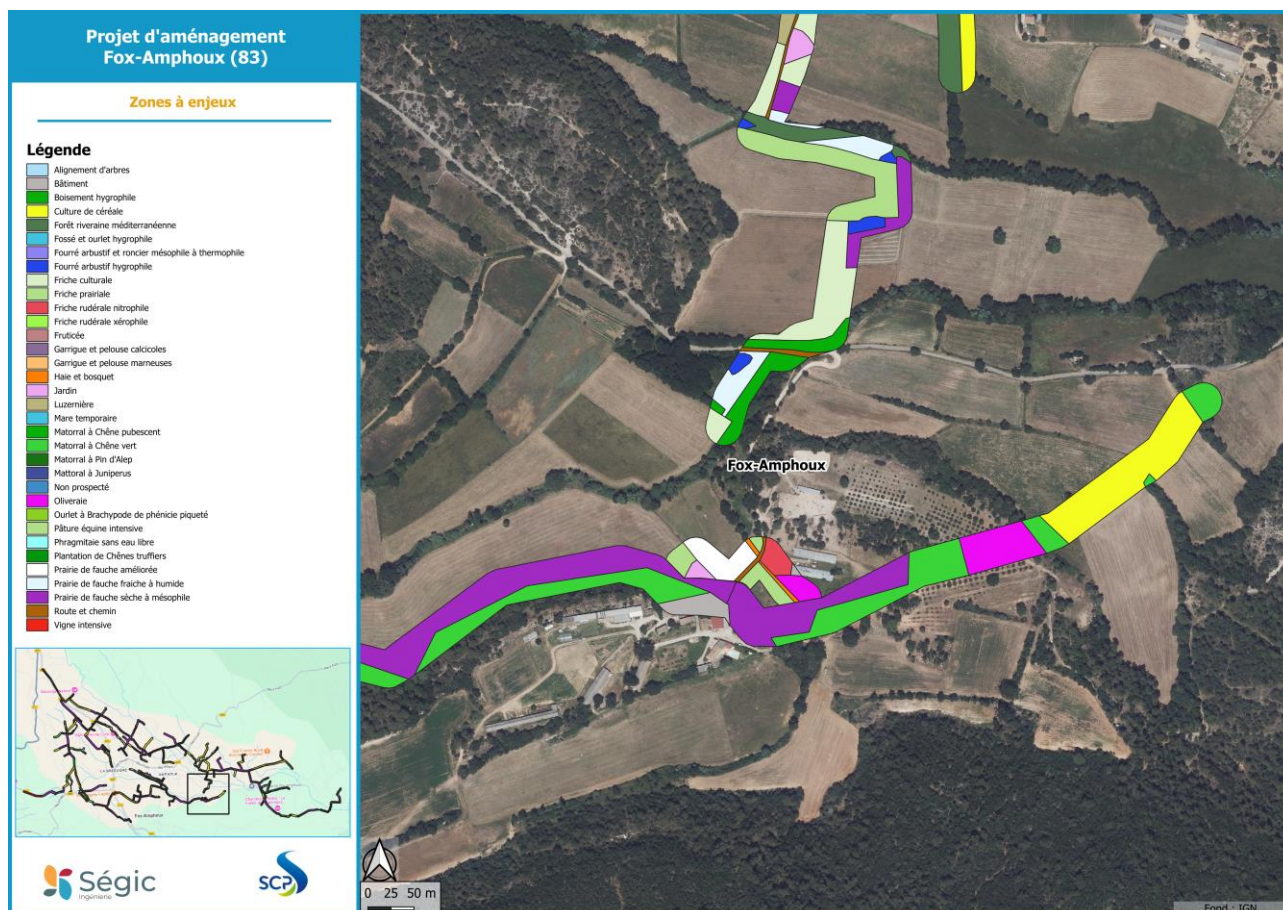
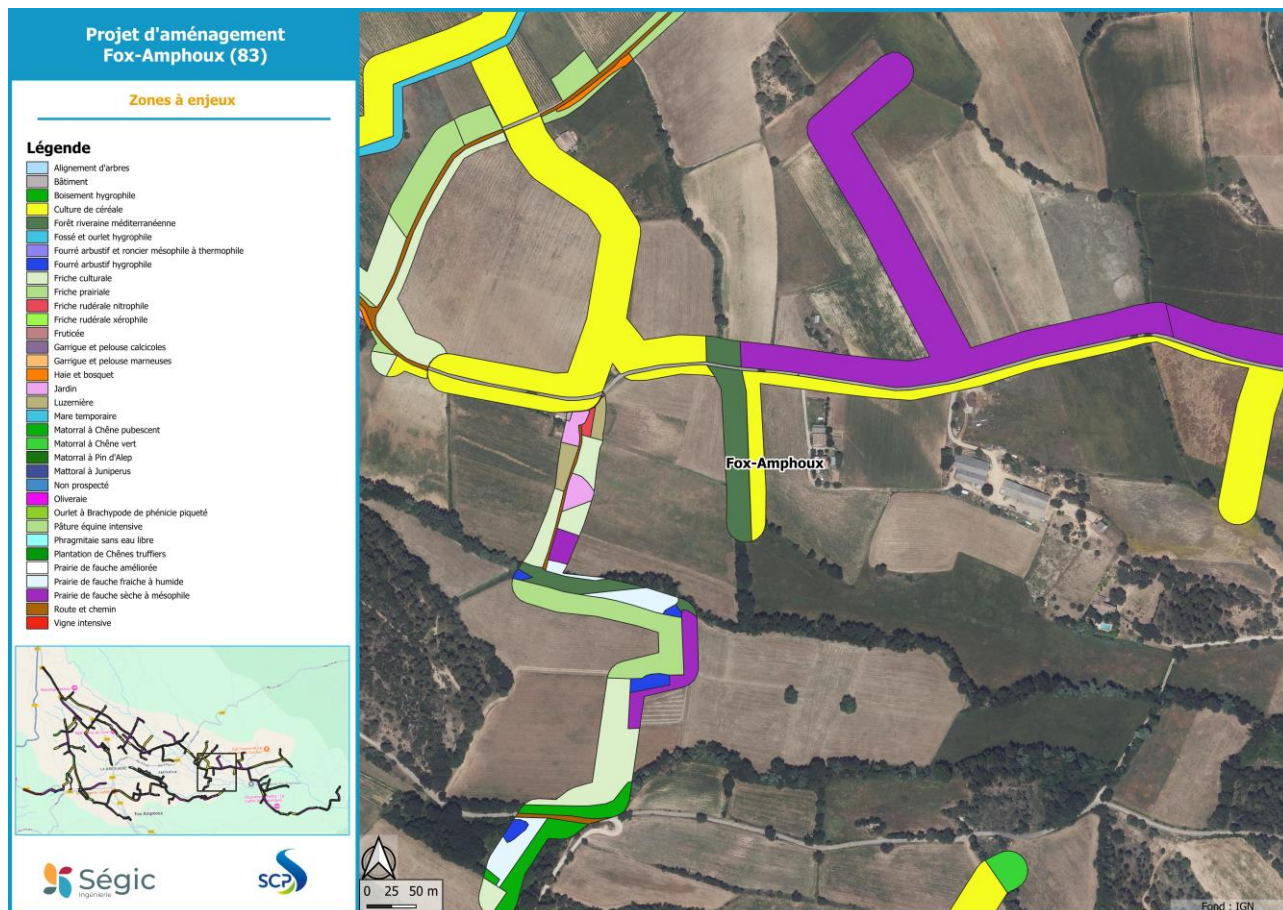


Ségic



Fond : IGN





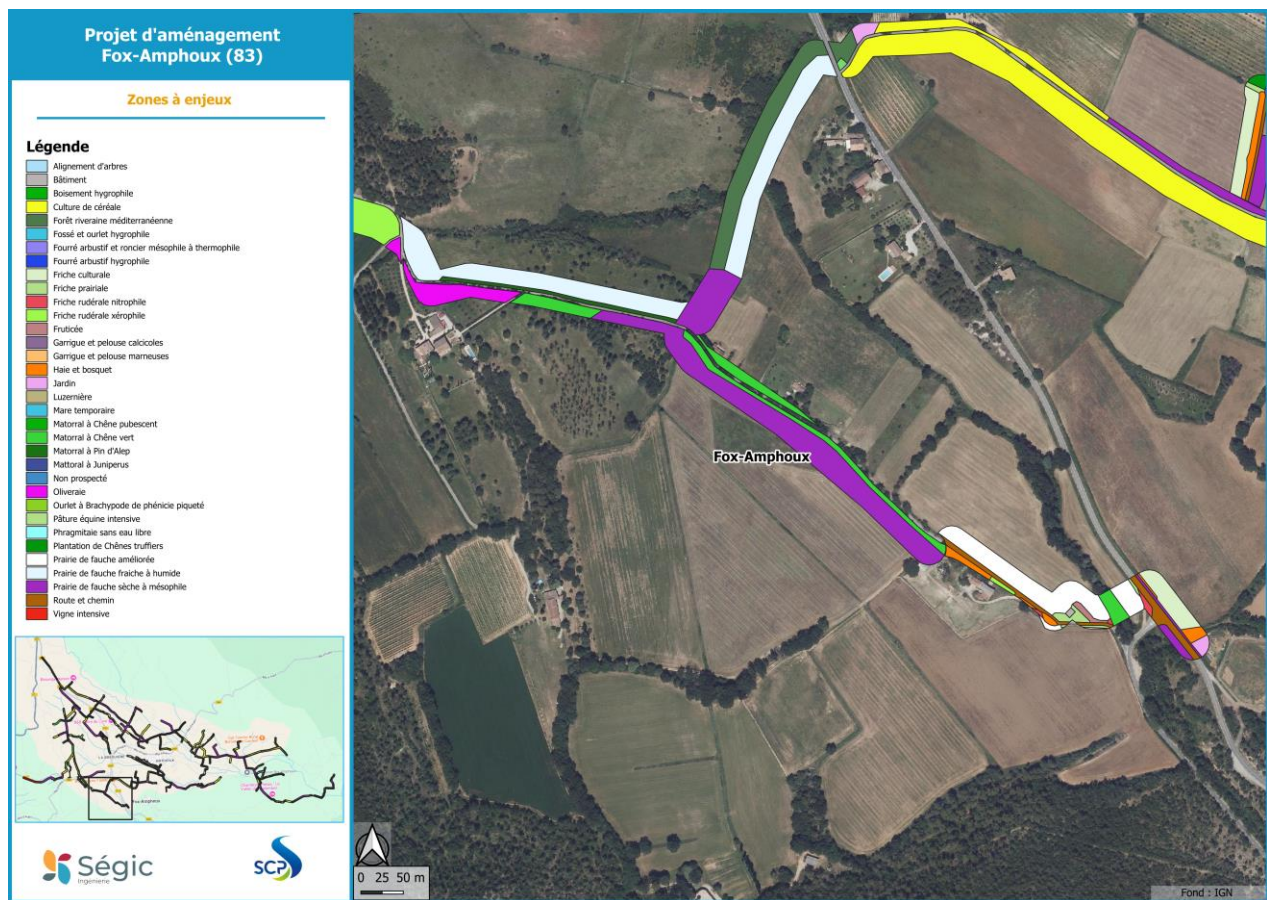
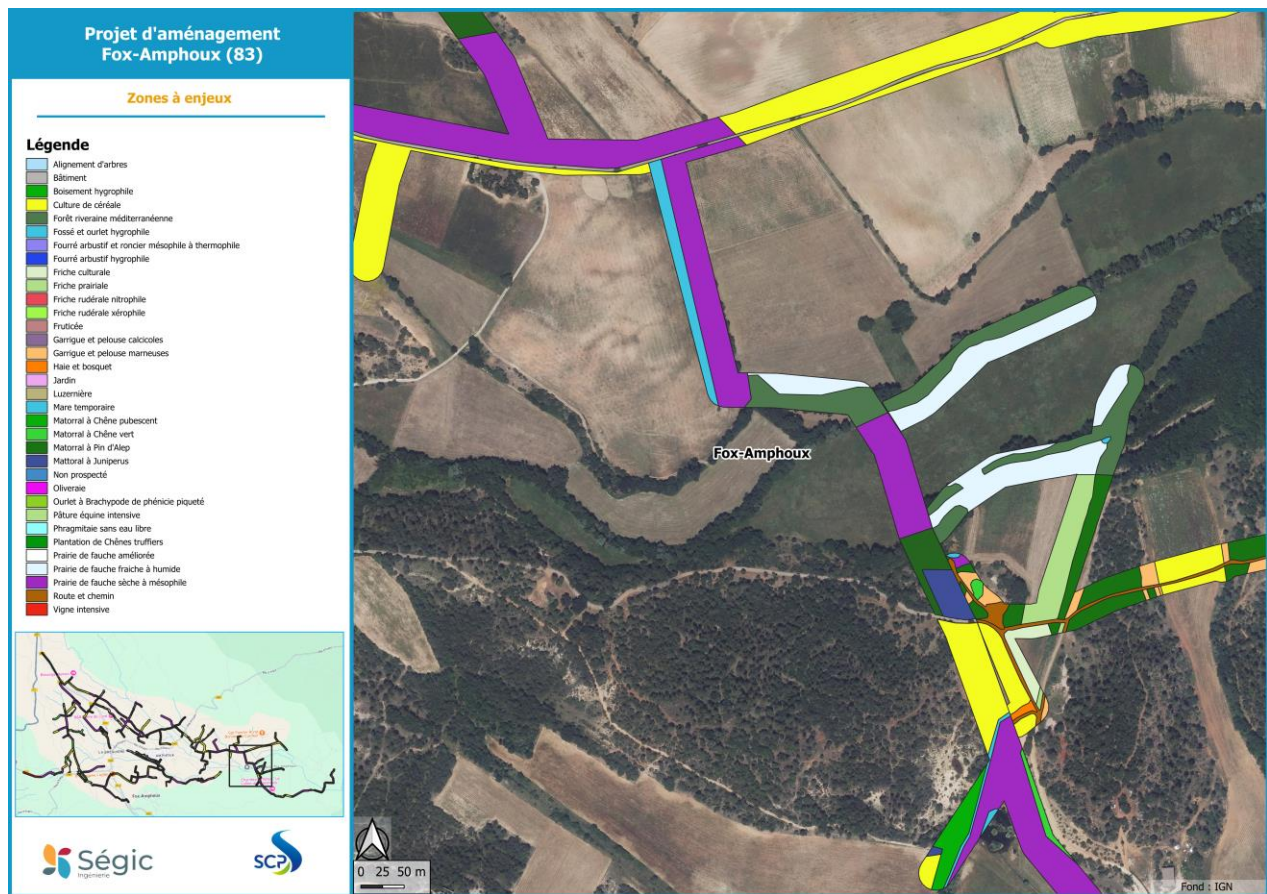


TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Liste des espèces faune/flore inventoriées dans la zone d'étude en 2024

FLORE

469 espèces floristiques ont été observées sur le site d'étude.

13 espèces patrimoniales ont été identifiées sur le site dont :

- ❖ 4 espèces sont quasi-menacées régionalement ou nationalement (*Vaccaria hispanica*, *Phalaris paradoxa*, *Hordeum secalinum*, *Odontites luteus subsp. lanceolatus*)
- ❖ 6 espèces sont en régressions, rares localement ou dans le département, ou ont une responsabilité régionale dans leur conservation sans pour autant être menacées de disparition à l'échelle régionale (*Adonis annua*, *Agrostemma githago*, *Lathyrus nissolia*, *Phleum paniculatum*, *Veronica triloba*, *Vulpia ligustica*)
- ❖ 7 espèces végétales sont protégées (*Gagea lacaitae*, *Gagea villosa*, *Ophrys provincialis*, *Ophrys saratoi*, *Phalaris paradoxa*, *Viola jordanii*, *Serapias neglecta*)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	N2000	PN	PR	PNA	LRM	LRE	LRN	LRR PACA	ZNIEFF PACA	ENJEU LOCAL
<i>Hordeum secalinum</i>	Horde faux Seigle								LC	NT	DET	Fort
<i>Odontites luteus subsp. lanceolatus</i>	Odontite lancéolé								LC	NT	-	Fort
<i>Phalaris paradoxa</i>	Alpiste paradoxal				PR1				LC	NT	REM	Fort
<i>Vaccaria hispanica</i>	Vaccaire d'Espagne					PNA			NT	NT	-	Fort
<i>Vulpia ligustica</i>	Vulpie de Ligurie								LC	DD	-	Fort
<i>Adonis annua</i>	Adonis annuelle					PNA			LC	LC	-	Modéré
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des Blés					PNA			LC	LC	-	Modéré
<i>Gagea lacaitae</i>	Gagée de Lacaita			PN1					LC	LC	REM	Modéré
<i>Gagea villosa</i>	Gagée des champs			PN1		PNA			LC	LC	REM	Modéré
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse de Nissolle								LC	LC	-	Modéré
<i>Ophrys provincialis</i>	Ophrys de Provence				PR1				LC	LC	REM	Modéré
<i>Phleum paniculatum</i>	Fléole paniculé								LC	LC	-	Modéré
<i>Veronica triloba</i>	Véronique à trois lobes								LC	-	-	Modéré

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR	PNA	Enjeu local
<i>Viola jordanii</i>	Violette de Jordan		PR1		Fort
<i>Ophrys conradiae</i>	Ophrys de Madame Conrad				Modéré
<i>Ophrys saratoi</i>	Ophrys de Sarato	PN1			Modéré
<i>Serapias neglecta</i>	Sérapias négligé	PN1			Modéré

AVIFAUNE

Lors des inventaires de 2024, 81 espèces ont été relevées, parmi celles-ci :

- ❖ 65 espèces d'oiseaux sont protégées ;
- ❖ 10 espèces sont d'intérêt communautaire au titre de la directive oiseaux
- ❖ 1 espèce concernée par un Plan National d'Action (PNA)

35 espèces représentant un enjeu de conservation allant de modéré, à très fort à l'échelle de la région PACA. Parmi celles-ci, 17 représentent un enjeu de conservation modéré sur la zone d'étude, et 5 espèces présentent un enjeu de conservation allant d'assez fort à très fort sur le site étudié.

- ❖ 1 espèce à enjeu de conservation très fort sur le site : la Pie-grièche à tête rousse
- ❖ 3 espèces à enjeu de conservation fort sur le site : Le Verdier d'Europe, La Pie-grièche écorcheur, La Tourterelle des bois
- ❖ 1 espèce à enjeu de conservation assez fort : Le Serin cini
- ❖ 17 espèces, qui représentent un enjeu de conservation modéré sur le site, ont été contactés sur la zone ou à proximité directe. Certaines sont considérées comme nicheuses (Chevêche d'Athéna, Pipit rousseline, Tarier pâtre, Œdicnème criard, Cisticole des joncs, Alouette lulu, Rollier d'Europe...), d'autres utilisent le site pour l'hivernage (Pipit farlouse).
- ❖ 44 espèces, qui représentent un enjeu de conservation faible sur le site, ont été contactés sur la zone ou à proximité directe. Certaines sont considérées comme nicheuses (Petit-Duc Scops, Engoulevent d'Europe, Lorient d'Europe), d'autres utilisent le site pour la chasse (Faucon hobereau, Martinet noir, Faucon crécerelle).
- ❖ 15 espèces, qui représentent un enjeu de conservation très faible sur le site, ont été contactés sur la zone ou à proximité directe. Certaines sont considérées comme nicheuses (Merle noir, Pie bavarde), d'autres utilisent le site pour l'alimentation (Choucas des tours), et d'autres ont uniquement survolé le site d'étude, en migration active et nocturne (Sterne hansel).

MAMMIFERES TERRESTRES

11 espèces de mammifères terrestres sur le site d'étude.

- ❖ 2 espèces protégées, à enjeu faible, ont été contactées sur le site : le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux.
- ❖ 1 espèce à enjeu de conservation modéré sur le site : Le Lapin de Garenne

CHIROPTERES

Potentialité d'habitat :

Les prospections de terrain ont permis de confirmer la présence d'une multitude de gîtes potentiels, témoignant de la richesse du site en habitats favorables. Les milieux ouverts, tels que les prairies et friches présentent de fortes potentialités pour la chasse. Parallèlement, les milieux fermés, comme les boisements et les haies denses, abritent de nombreux gîtes naturels, tels que des cavités arboricoles, des écorces décollées et des fissures.

Les zones de lisières, situées à l'interface entre milieux ouverts et fermés, constituent des habitats à fort enjeu écologique.

HERPETOFAUNE :

7 espèces de reptiles protégées ont été relevées en 2024 sur le site d'étude : 3 espèces à enjeu moyen, 3 espèces à enjeu faible et 1 espèce dont l'enjeu n'est pas évalué ni en France, ni en PACA.

3 espèces sont d'intérêt communautaire : La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) qui est inscrite en annexe II et IV de la directive habitats et présente un enjeu modéré localement ; puis le Léopard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*) qui sont inscrits en annexe IV de la Directive Habitats et qui présentent un enjeu faible localement.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne Bonn	N2000	PN	PNA	LRM	LRE	LRN	LRR PACA	ZNIEFF PACA	Cortège	Statuts Bio	Enjeu Local
<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus 1758)	Cistude d'Europe	BE2	DH2 DH4	PN2 PM1	PNA		NT	LC	NT	R	AQ	T	MO
<i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann 1804)	Couleuvre de Montpellier	BE3		PN3		LC	LC	LC	NT		EU	R/H	MO
<i>Natrix maura</i> (Linnaeus 1758)	Couleuvre vipérine	BE3		PN2		LC	LC	NT	LC		HU	R/H	MO
<i>Anguis veronensis</i> Pollini 1818	Orvet de Verone			PN3				DD	DD		EU	R/H	NH
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin 1802	Léopard à deux raies	BE3	DH4	PN2		LC	LC	LC	LC		EU	R/H	FA
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti 1768)	Léopard des murailles	BE2	DH4	PN2		LC	LC	LC	LC		EU	R/H	FA
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus 1758)	Tarentule de Mauretanie	BE3		PN3		LC	LC	LC	LC		RU	R/H	FA

BATRACOFAUNE :

Lors des inventaires de 2024, 6 espèces d'amphibiens protégées ont été relevées, parmi celles-ci :

2 espèces sont d'intérêt communautaire (inscrite en annexe IV de la directive habitats) : la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*). Elles présentent un enjeu faible localement.

1 espèce est patrimoniale (inscrite en tant qu'espèce remarquable sur liste ZNIEFF) : le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*). Elle présente un enjeu modéré localement.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne Bonn	N2000	PN	PNA	LRM	LRE	LRN	LRR PACA	ZNIEFF PACA	Cortège	Statuts Bio	Enjeu Local
<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin 1803)	Pélodyte ponctue	BE3		PN2		LC		LC	LC	R	EU	R/H	MO
<i>Bufo spinosus</i> Daudin 1803	Crapaud épineux	BE3		PN3					LC		EU	R/H	FA
<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti 1768)	Crapaud calamite	BE2	DH4	PN2		LC	LC	LC	LC		OU	R/H	FA
<i>Hyla meridionalis</i> Boettger 1874	Rainette méridionale	BE2	DH4	PN2		LC	LC	LC	LC		BO	R/H	FA
<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas 1771)	Grenouille rieuse	BE3	DH5	PN3		LC	LC	LC	NA		EU	R/H	FA
<i>Pelophylax</i> sp. (Fitzinger 1843)	"Grenouilles vertes"	BE3		PN3							EU	R/H	NH

ENTOMOFAUNE :

111 espèces d'invertébrés ont été recensées en 2024.

3 espèces sont protégées et d'intérêt communautaire, dont 1 espèce a enjeu fort et 2 espèces à enjeu moyen :

- Le Grand Capricorne
- Le Damier de la Succise
- La Diane

1 espèce est patrimoniale et a un enjeu fort :

- La Decticelle des ruisseaux

3 espèces sont patrimoniales et ont un enjeu moyen :

- Le Lucane cerf-volant
- L'Hespérie de Rambur
- La Courtilière des vignes (*Gryllotalpa vineae*)

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Lors des études de conception de l'aménagement, la SCP a réalisé un diagnostic du territoire afin de mettre en évidence les enjeux et contraintes associés afin de déterminer la faisabilité du projet.

En l'absence de contraintes particulières, l'emprise du chantier est estimée à environ 8 mètres de largeur. Toutefois, des ajustements sont envisagés lorsque le projet rencontre des contraintes spécifiques ou des enjeux environnementaux. Dans ces situations, une réduction de l'emprise du chantier peut être mise en place afin de limiter les impacts négatifs sur les habitats naturels et la biodiversité. Une emprise réduite d'environ 4 mètres sera adoptée près des zones sensibles.

Dans la mesure du possible et en fonction des enjeux, les canalisations seront implantées en bordure des champs. Un tri des terres sera effectué lors des travaux, les différentes couches de terre seront extraites et stockées séparément, pour pouvoir être remises en place dans leur ordre d'origine une fois les travaux terminés. Cette méthode permet de conserver la structure et facilite la remise en état.

Enfin, des mesures complémentaires seront prises pour surveiller l'impact du chantier sur l'environnement, et des ajustements seront appliqués si nécessaire en fonction des enjeux locaux.

Ainsi, l'ensemble de ces dispositions permet de minimiser les effets du chantier, garantissant un impact environnemental réduit et maîtrisé.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les espèces à enjeu ont été localisées et des mesures seront mises en place afin d'éviter les espèces et les habitats à enjeu (réduction d'emprise, modification du tracé, évitement et balisage des éléments à enjeu (espèces, habitats), l'abattage et le débroussaillage seront limités au stricte nécessaire).

Aucune espèce d'intérêt communautaire ne sera impactée lors des travaux d'aménagement.

.....
.....
Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les travaux seront réalisés hors périodes de reproduction, de nidification et d'hibernation. Dans le cas où l'évitement n'est pas possible (abattage d'arbre, débroussaillage) des mesures de défavorabilisation seront prises afin de rendre l'habitats non attractif pour la faune. Les arbres à forte valeur écologique (cavités, habitats d'espèces saproxyliques) ne seront pas impactés.

Les travaux tiendront également compte du calendrier écologique afin de ne pas détruire ou perturber les espèces en période de reproduction.

.....
.....
.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet se situe en périmètre Natura 2000.

La réalisation d'inventaires a permis de mettre en évidence les enjeux faune, flore et habitats dans l'aire d'étude, ceci dans le but de limiter l'impact du projet sur les milieux naturels et les espèces. Trois habitats appartenant à la liste des habitats ayant permis la désignation des sites Natura 2000 sont présents dans l'aire d'étude, Forêt riveraine méditerranéenne (1.7 ha), Prairie de fauche sèche à mésophile (2.5ha), Garrigue et pelouse calcicole (0.34 ha)

Les travaux contourneront les zones les plus sensibles en passant en priorité le long des chemins et dans les champs agricoles où les enjeux sont moindres.

Concernant les espèces inscrites à la Directive habitat Les mesures de réduction prévoient d'adapter les travaux à des périodes non impactantes mais aussi de conserver les habitats favorables à ces espèces comme les arbres à cavité.

Il est à noter que l'impact sur les habitats et les espèces sera temporaire avec une recolonisation rapide des emprises chantier par la végétation (maintien des horizons du sol et de la banque de graines).

L'incidence du projet après mise en application des mesures d'évitement et de réduction est considéré comme négligeable.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : **Le Tholonet**

Signature :



Le (date) : **04/08/2025**

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique GeoIDE-carto :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Au près de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Au près de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »

ANNEXES

ANNEXE 1 : Présentation de la SCP et des objectifs du projet global d'aménagements hydrauliques

« La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) est une Société d'Aménagement Régional, régie par les règles du droit privé des sociétés, et dont les collectivités publiques territoriales de la région sont actionnaires majoritaires (plus de 80 % du capital social). L'Etat lui a confié, en 1963, une mission de service public dans le cadre d'une concession pour l'aménagement hydraulique de la Provence en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels. Ces mêmes missions lui ont été confiées par le département du Vaucluse en 1988 pour l'aménagement du Calavon-Sud Luberon.

La loi du 13 août 2004, relative aux responsabilités locales, a permis le transfert à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des biens de l'Etat concédés à la SCP. Investie d'une mission d'intérêt général dans la gestion de la ressource en eau, la SCP est donc un outil au service du développement durable et solidaire des territoires de la région.

La SCP est attributaire de droits d'eau issus de retenues hydroélectriques situées sur le Verdon (Castillon et Chaudanne, Sainte Croix, Quinson et Esparron) et sur le système Siagne / Biançon (Saint Cassien). Grâce à ces ressources, la SCP conçoit, construit et gère depuis plus de 50 ans, une infrastructure hydraulique majeure sur un territoire de plus de 31 000 km².

Les infrastructures du Canal de Provence forment un aménagement à buts multiples, desservant à la fois des collectivités, des industriels et des irrigants. Les infrastructures SCP jouent également un rôle dans la Défense des Forêts Contre les Incendies en desservant des bornes incendie pour la lutte contre le feu. Cet aménagement constitue un outil essentiel pour une politique régionale partagée de l'eau, garantissant l'alimentation en eau des territoires tout en préservant les milieux aquatiques grâce à une gestion concertée des ressources dont le principe repose sur une exploitation, tout au long de l'année, de la ressource issue des réserves du Verdon de manière à préserver les ressources locales et assurer leur recharge, disposant ainsi de leurs pleines potentialités pour faire face notamment aux pointes de consommation estivales.

Depuis sa création, la SCP a fait le choix d'internaliser les missions d'ingénierie nécessaires pour la conception, réalisation, exploitation, maintenance et rénovation des infrastructures de la concession hydraulique régionale. Ainsi, elle dispose d'un panel de compétences très large qui lui permet d'accompagner les acteurs publics, industriels et agricoles en proposant des outils et méthodes qui sont autant de réponses aux impacts du changement climatique. Elle intervient à travers le monde depuis plus de 60 ans pour tenter de répondre aux défis posés par la gestion d'une ressource en eau multi usages. La SCP offre des solutions techniques et des services optimisés, économiquement durables et respectueux de l'environnement en mettant à profit une double expérience d'aménageur opérateur sur l'ouvrage Canal de Provence.

La compétence d'exploitation/maintenance permet dès le début des projets de disposer d'une vision prospective pour anticiper les contraintes et éclairer les choix dans la conception des ouvrages.

Le rôle d'aménageur permet aux ingénieurs et aux techniciens de son bureau d'études de disposer d'une vision d'ensemble pour intégrer les ouvrages à l'échelle d'un territoire. L'entreprise se préoccupe donc à la fois de la robustesse et de la pertinence de la conception d'un ouvrage mais également de son interaction avec les usages, les écosystèmes et les évolutions qualitatives et quantitatives de la ressource. La SCP produit également des énergies renouvelables sur les ouvrages de la concession hydraulique régionale depuis plus de 35 ans. Son objectif est d'augmenter sa propre production en améliorant la performance de ses infrastructures pour atteindre la neutralité énergétique positive dès 2025.

La production d'hydroélectricité en région provençale permet de fournir de l'ordre de 25% de la consommation annuelle de la société et de nombreux projets sont en cours de développement.

En tant que gestionnaire de centrales hydroélectriques conçues et réalisées par son bureau d'étude, elle dispose aujourd'hui d'une forte compétence technique depuis les études de faisabilité jusqu'à la conception et la réalisation d'ouvrages. Ses équipes peuvent également proposer un accompagnement sur les prestations complémentaires : évaluations quantitatives et études hydrologiques, procédures réglementaires et environnementales, analyses économiques et foncières, identification des droits d'eau et pilotage de réunions de concertation avec les différents acteurs.

La SCP a fait le choix de développer sur les ouvrages de la concession régionale des unités de production d'énergie photovoltaïque innovantes compatibles avec l'exploitation et la maintenance. Du photovoltaïque flottant sur des réserves, aux ombrières de canaux et au photovoltaïque en toiture sur les ouvrages, la SCP peut vous accompagner pour évaluer la faisabilité sur vos ouvrages et définir un modèle économique viable. Ses équipes peuvent intervenir à la fois dans le cadre de prestations d'ingénierie mais également en partenariat dans le cadre de développement de projets grâce à la création de sociétés dédiées dont les modalités sont déterminées au cas par cas. »

ANNEXE 2 : Liste des mesures d'évitement et de réduction

Type de mesure	Description de la mesure
Évitement	Evitement stricte des stations de flore protégée et/ou patrimoniale et de plantes hôtes d'insectes protégés ainsi que des arbres gîtes potentiels pour les chiroptères et arbres sénescents favorables aux espèces saproxyliques.
	Balisage préventif (filet orange) des stations de flore protégée et/ou patrimoniale et de plantes hôtes d'insectes protégés proches du tracé avant travaux.
	Redéfinition des caractéristiques du projet : adaptation du tracé de la tranchée.
Réduction	Optimisation du tracé pour privilégier les passages sous route et sous piste (milieux artificialisés ou rudéraux à faibles enjeux écologiques).
	Réduction d'emprise des travaux
	Adaptation de la période des travaux sur l'année en fonction des enjeux écologiques.
	Limiter l'attractivité des emprises par défavorabilisation des emprises chantier avant la réalisation des travaux par débroussaillage, suppression des caches potentielles...
	Maintien des horizons du sol par le tri des terres.
	Dispositif préventif de lutte contre une pollution accidentelle.
	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune.
	Limitation de l'ouverture de tranchée pour les traversées de cours d'eau et de fossés
	Travaux privilégiés en période d'assec sur les cours d'eau et fossés et installation d'un dispositif filtrant en cas d'écoulement (bottes de paille).
	Reprise du profil initial et remise en place des matériaux prélevés dans le lit du cours d'eau.
	Préservation et remise en état des berges.
	Assistance environnementale en phase chantier.

